

**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT
(UNDAF-TCHAD)**

I. Résumé Exécutif

Le processus CCA/UNDAF¹ a été initié par le Secrétaire Général des Nations Unies en 1997 dans le cadre de son programme de réformes qui vise à « préparer l'Organisation aux tâches du 21^{ème} siècle ». Les Agences du Système des Nations Unies représentées au Tchad ont initié l'exercice en juin 1999. Elles ont tout d'abord élaboré le Bilan Commun de Pays (CCA). Ce document a été partagé avec le Gouvernement, la Société Civile et les partenaires au développement du Tchad lors d'un séminaire-atelier tenu en juillet 2000. Ce séminaire qui a abouti à la validation du CCA, a constitué une étape importante pour le lancement du processus d'élaboration de l'UNDAF.

L'UNDAF est conçu pour être la réponse commune du Système des Nations Unies aux priorités de développement d'un pays. A ce titre, il se fonde sur une analyse commune de la situation réalisée par l'ensemble des Agences (Bilan Commun de Pays) et qui se traduit notamment par la définition d'un certain nombre d'indicateurs devant servir de base pour les appuis des différentes agences.

Cette analyse a permis de mettre en évidence l'ampleur des problèmes majeurs du pays et confirmé la pertinence des priorités nationales. Il en ressort que le Tchad doit faire face (i) au défi politique de renforcer et d'approfondir le processus démocratique qui a cours depuis une dizaine d'années, (ii) au défi socio-économique caractérisé par une pauvreté et un dénuement total des populations et , (iii) à un défi environnemental lié à la mauvaise exploitation des ressources naturelles et à la dégradation de l'éco-système. En plus de ces défis, le pays fait face à une progression alarmante de la pandémie du VIH/SIDA, qui risque à terme de bouleverser la démographie, d'annihiler les efforts de développement économique et social et d'accentuer les problèmes sociaux du pays.

Le Système des Nations Unies est parvenu à un consensus avec la partie nationale et les autres partenaires au développement aussi bien sur l'analyse effectuée quant à l'ampleur des défis, que sur les voies et moyens d'y faire face. Il a reconnu avec les autorités que le problème central du Tchad est celui de l'extrême pauvreté des populations qui empêche tout progrès vers plus de connaissance, plus de responsabilité dans la prise en charge des questions liées à la bonne gouvernance, à la santé, à l'hygiène, à l'assainissement, à l'éducation, à la protection de l'environnement, et à la lutte contre le VIH/SIDA.

Les domaines d'appui de l'UNDAF et les modalités de mise en œuvre se fondent aussi sur l'expérience antérieure de l'assistance des Nations Unies au Tchad. Si cette assistance a été décisive pour le pays dans les domaines du dialogue sur les politiques, de leur mise en œuvre, de la gestion économique et de la coordination de l'aide ainsi que de la gestion des crises, elle a cependant souffert d'un manque de coordination suffisante que l'UNDAF se propose de corriger. C'est ainsi que cette assistance n'a pas suffisamment impliqué les acteurs de la société civile dont l'émergence et le dynamisme constituent pourtant des atouts non négligeables. Aussi, bien que le pays ait pris part à la plupart des conférences internationales et soit partie prenante de l'essentiel des conventions, le suivi des recommandations qui en sont issues laisse encore à désirer et nécessite un appui conséquent du Système des Nations Unies.

¹ CCA : Commun Country Assessment ou Bilan Commun de Pays
UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

Ainsi, afin d'appuyer les efforts du Gouvernement, les Agences du Système des Nations Unies ont décidé d'inscrire la lutte contre la pauvreté au cœur de leur assistance au Tchad. Elles ont choisi pour ce faire trois angles d'attaque qui sont : la bonne gouvernance et la promotion de l'Etat de droit, l'accès aux services sociaux de base et l'élargissement des opportunités économiques en faveur des pauvres. Ces domaines de concentration des Agences des Nations Unies ont été discutés avec les partenaires internes et externes du Tchad qui en ont reconnu la pertinence. Ce qui constitue indéniablement un gage de succès futur pour les Agences des Nations Unies qui auront ainsi travaillé en étroite collaboration avec la partie nationale et les autres partenaires dès la phase de préparation du document UNDAF.

Quatre objectifs stratégiques ont été définis pour l'UNDAF. Le premier est celui d'améliorer l'environnement économique, social et politique du pays pour le rendre propice à une bonne gouvernance et à la prise en compte du VIH/SIDA comme problème majeur de développement. Quatre objectifs spécifiques sont liés à cet objectif stratégique. Le premier vise le renforcement de la gestion de l'économie et du développement, le deuxième a trait à la promotion de la démocratie et des droits humains, le troisième est relatif à la promotion de la paix, de la sécurité et la prévention des conflits, tandis que le quatrième concerne la promotion de la lutte contre le VIH/SIDA.

Le deuxième objectif stratégique vise l'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux de base. Trois objectifs spécifiques ont été définis : le premier concerne la promotion de l'accès à l'éducation, notamment pour les filles, et à l'alphabétisation des femmes ; le second est lié à la promotion de l'accès à la santé et à une alimentation de qualité, notamment pour les enfants et les mères ; et le troisième concerne la promotion de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux services d'assainissement.

Le troisième objectif stratégique de l'UNDAF est l'amélioration de l'accès aux ressources et à la sécurité alimentaire pour les populations les plus vulnérables. Les trois objectifs spécifiques retenus sont : la promotion de l'emploi en faveur des pauvres, la promotion de la sécurité alimentaire et la promotion d'une saine gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Pour chaque objectif spécifique, les Agences des Nations Unies ont défini le contenu de leur assistance, sa justification par rapport aux priorités nationales, les résultats attendus de l'assistance et les indicateurs d'impact, les agences impliquées, les ressources à dégager, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi/évaluation de l'assistance.

Les Agences mettent en exergue l'importance d'actions synergiques et complémentaires afin de parvenir aux résultats attendus, grâce notamment au financement des projets et programmes communs ou conjoints, au développement d'un partenariat actif avec les autres partenaires au développement locaux ou externes et, à l'harmonisation des procédures de suivi/évaluation. Elles entendent approfondir les mécanismes de coordination existants afin de permettre un suivi serré de la mise en œuvre de l'UNDAF. De plus, elles entendent associer étroitement la partie nationale au suivi de cette mise en œuvre, afin de maximiser les résultats de leur assistance au pays et de rendre cette assistance plus visible et mieux ciblée.

II. Processus d'élaboration de l'UNDAF-TCHAD

L'élaboration de l'UNDAF-TCHAD a suivi les étapes suivantes :

Elaboration du Bilan Commun de Pays (CCA). Le processus d'élaboration du CCA a été lancé en juin 1999 par la mise en place d'un groupe ad hoc composé de fonctionnaires des agences représentées au Tchad. Ce groupe a, dans un premier temps, proposé à l'équipe de pays les indicateurs du CCA. Après adoption de ces indicateurs, une retraite du groupe a été organisée pour la rédaction de la première version du document. Celle-ci a été discutée à la retraite des Chefs d'Agences en septembre 1999 et la production du document a été faite en février 2000, avant d'être soumis à la validation de la partie nationale. La version validée du document a été finalisée en août 2000.

Détermination des thèmes de l'UNDAF. En mai et juin 2000, plusieurs réunions ont été organisées au sein du Système des Nations Unies (SNU) et entre celui-ci et les experts nationaux pour faire une relecture complète du CCA en vue d'avoir une compréhension partagée de l'UNDAF et de son champ d'application. Ces réunions ont permis, sur la base des analyses du CCA, d'obtenir le consensus sur les thèmes devant faire l'objet de l'UNDAF. Il s'agit de la lutte contre la pauvreté comme thème central, avec comme angles d'attaque, la gouvernance, l'accès aux services sociaux et l'élargissement des opportunités économiques.

Atelier de validation du CCA et de lancement de l'UNDAF. L'objet de cet atelier était de partager avec la partie nationale, les partenaires au développement et les agences du SNU non résidentes, les analyses du CCA et d'obtenir le consensus sur les thèmes de concentration de l'UNDAF. Une présentation complète du contenu du CCA ainsi que du processus UNDAF a été faite à leur intention *en juillet 2000*. L'atelier a débouché sur la constitution de trois groupes de travail en fonction des thèmes ci-dessus, comprenant des fonctionnaires du SNU, des représentants du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Ces groupes sont chargés d'appuyer le Secrétariat Technique pour l'élaboration du document. Le Secrétariat Technique est composé des points focaux des trois groupes, de l'Unité Economique du PNUD, d'un représentant du Gouvernement et d'un représentant de la société civile.

Adoption du document par l'équipe de pays. Le Secrétariat Technique a procédé en novembre 2000 à la mise en commun des résultats des travaux des trois groupes au cours d'une retraite qui a par ailleurs permis de mieux affiner les domaines d'intervention du SNU dans le cadre de l'UNDAF. Le document issu de la retraite a été approuvé par l'équipe de pays en décembre 2000. Des concertations ont alors été engagées avec la partie nationale et les autres partenaires au développement dans le but d'assurer la synergie indispensable entre les différentes interventions.

III. Principaux défis et enjeux de développement du pays

Le Tchad est caractérisé par une large étendue de son territoire (1 284 000 km²), sa continentalité (le port maritime le plus proche est à plus de 1 700 km de la capitale) et ses trois zones agro-climatiques qui déterminent les types d'activités économiques et sociales de ses populations (7,4 millions en 2000).

Une longue période d'instabilité et de guerres fratricides, l'avancée du désert (3 à 5 km par an), l'extrême vulnérabilité du pays aux aléas climatiques, la jeunesse de la population (environ 50 % pour les moins de 15 ans), des infrastructures de communication et de services

extrêmement réduites, sont autant de défis à relever pour le développement économique et social du pays.

Il s'agit ainsi de trois défis majeurs, à savoir :

Un défi politique lié au fait que depuis son indépendance, le Tchad a, pendant trois décennies, connu une succession de régimes anti-démocratiques et dictatoriaux qui ont été à l'origine d'une instabilité caractérisée et de conflits armés. Le tissu social du pays a été déchiré et les infrastructures socio-économiques, déjà réduites, ont subi des dégâts importants.

Le climat politique qui règne depuis une dizaine d'années, notamment depuis la Conférence Nationale Souveraine (1996), est cependant propice à l'affirmation des initiatives populaires, l'émergence d'une société civile et la promotion de l'Etat de droit.

Dès lors, le défi politique consiste à la mise en place et au renforcement des conditions d'un Etat de droit et d'une bonne gouvernance caractérisés notamment par i/ la promotion et la protection des droits humains et politiques ; ii/ le renforcement des institutions prévues par la Constitution et qui visent à garantir les libertés individuelles et collectives ; iii/ le renforcement d'une société civile, dont les associations de défense des droits de l'homme et une presse privée dynamique ; iv/ l'expression de la pluralité d'opinions et de pensées à travers les activités des partis politiques ; v/ la prévention et le règlement des différends et des conflits par des voies pacifiques ainsi que le développement d'une culture de paix et de non violence et ; vi/ une large de participation des citoyens à la gestion des affaires, notamment à travers le processus de décentralisation.

Un défi écologique lié à la vaste étendue d'un territoire extrêmement vulnérable aux aléas climatiques et dont plus du tiers est désertique.

Outre l'avancée du désert, les défis environnementaux ont trait à l'altération progressive des ressources végétales, la pression exercée par l'activité humaine sur les ressources ligneuses, la pratique des feux de brousse, le déboisement, la diminution de la fertilité des sols, les ressources en eau abondantes mais non exploitées ou maîtrisées. Ils constituent autant de problèmes économiques et environnementaux majeurs dont la prise en compte de manière intégrée et cohérente conditionnera la vie des générations futures.

De plus, le pays dispose de très peu d'infrastructures de communication et de services, tandis que le peu de structures existantes souffrent d'un manque cruel de ressources, aussi bien humaines que matérielles, qui entrave leur efficacité.

Un défi socio-économique lié à l'impératif d'asseoir une base économique viable permettant de développer des capacités nationales et de répondre aux besoins essentiels des populations. Cet impératif passe par la mise en œuvre des politiques adaptées aux problèmes du pays, un accroissement substantiel des infrastructures de communication, la modernisation et la diversification de l'appareil de production, ainsi que la promotion des échanges et la promotion du secteur privé pour en faire le moteur de la croissance et du développement.

La préoccupation centrale est ainsi de réduire l'extrême pauvreté des populations. En effet, le PIB par tête est environ 132 000 FCFA en 2000, soit moins de \$ 200, contre \$ 225 en 1991. Ce qui confirme la détérioration des conditions de vie de la population au cours de la décennie. Selon l'Enquête sur la Consommation des Ménages et le Secteur Informel

(ECOSIT) réalisée en 1995/1996 et qui, avec le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993, constituent les seules sources de données fiables, le revenu moyen par habitant et par an se situe à 98.000 FCFA, c'est à dire moins d'un demi dollar par jour et par habitant), avec une forte disparité entre les milieux urbain (188.000 FCFA) et rural (73.000 FCFA) . Avec un seuil de pauvreté alimentaire de 63.120 FCFA et un seuil de pauvreté globale de 79.435 FCFA, l'incidence de la pauvreté alimentaire est de 44,2 % et celle de la pauvreté globale de 54,0 %. Mais selon toute vraisemblance, si l'on tient compte de la faible croissance du revenu par tête et des faibles progrès et performances du secteur réel, la proportion de pauvres au Tchad est d'environ 60 %, avec une proportion nettement plus importante pour les zones rurales et pour les femmes.

L'accès aux services sociaux de base est des plus faibles, du fait de la modicité des revenus, de l'insuffisance de l'offre de ces services et de comportements socio-culturels inadéquats. Ainsi, le taux brut de scolarisation n'était que 67,4 % en 1998/1999, avec un taux de 84,6 % pour les garçons et seulement 50,0 % pour les filles. L'analphabétisme touche 95 % des femmes et 77 % des hommes, avec une quasi généralisation dans certaines préfectures du pays où il avoisinait les 97 % en 1993.

La couverture sanitaire touche à peine 60 % de la population et le taux de couverture vaccinale n'est que de 11 % (enfants complètement vaccinés), tandis que seulement 24 % de la population a accès à l'eau potable. L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement ne concerne que 9 % de la population. Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 194 pour mille, tandis que le taux de mortalité maternelle est de 827 décès pour 100.000 naissances vivantes. La malnutrition chronique touche environ 40 % des enfants de moins de cinq ans. Les conditions d'hygiène du milieu sont par ailleurs des plus déplorables, augmentant les risques des maladies endémiques et épidémiques.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain publié en 2000, l'Indice du Développement Humain du Tchad est de 0,367, faisant du Tchad l'un des huit pays les plus pauvres de la planète. Il est estimé à 0,374 par les services nationaux, tandis que l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) se situe à 57 %, traduisant ainsi des conditions de vie très précaires pour la grande majorité de la population et corroborant l'incidence de pauvreté estimée à 60 %.

La faiblesse des revenus des ménages entraîne un sous équipement chronique qui constitue un frein au développement des activités et donc à l'amélioration des conditions de vie, ce qui perpétue ainsi le cercle vicieux de la pauvreté. C'est pourquoi, un appui décisif doit être apporté au pays afin de prendre en compte la pauvreté de manière globale, et déboucher sur des actions cohérentes et synergiques de lutte contre le fléau. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'appui du SNU au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la *Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté* (SNRP) que le Gouvernement a lancé en avril 2000.

Il passe par la nécessité de mettre à la disposition des populations, et notamment des plus pauvres, des services et des ressources leur permettant de tirer avantage des opportunités économiques et financières et d'ancrer les interventions dans la sphère socio-économique des pauvres.

En plus de ces trois défis, la propagation rapide du **VIH/SIDA** constitue **un défi supplémentaire** avec la destruction des structures sociales et des forces productives qu'elle entraîne. En effet, à terme, les progrès économiques et sociaux risquent d'être complètement

annihilés par les effets dévastateurs de la progression du VIH/SIDA au Tchad. La maladie a fait un bond inquiétant depuis le début des années 90, touchant entre 4 et 10 % de la population totale selon les estimations. Mais celles-ci cachent très probablement l'ampleur réelle du problème, du fait du faible taux de dépistage. Les Nations Unies comptent appuyer le pays afin d'inscrire la lutte contre le VIH/SIDA dans la perspective plus globale du développement, car la pandémie constitue un problème de société.

PRIORITES NATIONALES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a judicieusement centré l'objectif global de sa politique sur la lutte contre la pauvreté. Les priorités nationales pour la période couverte par l'UNDAF sont contenues dans le Plan d'Orientation Révisé « Préparer le Tchad aux défis du 21^{ème} siècle » et d'autres documents, dont la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC 2000-2002).

Quatre secteurs ont été retenus comme axes prioritaires d'intervention. Ils ont fait l'objet de consultations sectorielles en 1999 et 2000, à la suite de la Conférence de Table Ronde générale tenue en octobre 1998. Il s'agit de la Santé, de l'Education et de la Formation, des Infrastructures et du Développement Rural.

Dans le domaine de la Santé, l'objectif du Gouvernement est d'assurer à la population des services de santé de base de qualité par le développement des services, la mise à disposition des ressources humaines de qualité, l'amélioration de la gestion du système de santé et la poursuite de la lutte contre les maladies endémiques et épidémiques, dont les MST et la pandémie du VIH /SIDA.

Dans le domaine de l'Education et de la Formation, l'objectif du Gouvernement est de répondre aux besoins fondamentaux de la population en matière d'éducation de base, d'alphabétiser les adultes et récupérer les personnes non scolarisées ou déscolarisées, notamment les femmes et les filles, d'assurer l'insertion des jeunes sortant de l'enseignement général dans les structures d'enseignement technique et de formation professionnelle, de rationaliser le développement de l'enseignement secondaire général, de développer les activités d'enseignement et de recherche porteuses de développement et d'intégrer la culture, la jeunesse et les sports à l'éducation et à la formation.

Dans le domaine des Infrastructures, le Gouvernement a retenu comme sous-secteurs prioritaires les transports, l'urbanisme et l'habitat. Dans le sous-secteur des transports, la stratégie vise à assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays, la réduction des coûts de transports intérieurs et internationaux, l'accessibilité minimum à l'ensemble du pays, en particulier pendant la saison des pluies, le développement d'un linéaire suffisant de routes circulables toute l'année et permettant de relier les principales villes, la poursuite du processus de libéralisation du secteur, le soutien aux populations pour le développement des infrastructures rurales de transport et la prise en compte des mesures de protection de l'environnement dans les projets d'infrastructures.

Dans le sous-secteur de l'urbanisme et de l'habitat, la stratégie du Gouvernement met l'accent sur les investissements en matière d'urbanisme dans les villes à fort potentiel économique. Elle vise à améliorer les conditions de vie dans les quartiers déshérités et d'y promouvoir l'emploi, à améliorer qualitativement et quantitativement le parc immobilier national, à

mobiliser des ressources pour les logements sociaux dans le cadre de politiques cohérentes bénéficiant de la participation dynamique d'acteurs privés et publics.

Dans le secteur du Développement Rural, la stratégie du Gouvernement vise à augmenter la production et les rendements agricoles, à favoriser l'émergence de filières compétitives, à assurer une gestion rationnelle ainsi que la valorisation et la protection des ressources naturelles, à promouvoir la restructuration du monde rural afin que les populations se prennent mieux en charge. Elle met l'accent sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des interventions publiques et sur le développement des liens synergiques entre la vulgarisation, la formation et la recherche.

Par ailleurs, le Gouvernement a conçu et mis en œuvre, avec l'aide des partenaires au développement, dont les Institutions de Bretton Woods, un Programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance portant sur la période 2000-2002 dont les principaux objectifs sont :

- la réalisation d'un taux de croissance d'au moins 5 pour cent par an ;
- la poursuite des réformes structurelles par le désengagement progressif de l'Etat des secteurs des télécommunications, de l'eau et de l'électricité, du coton, etc par une promotion active du secteur privé ;
- l'amélioration des finances publiques et des comptes extérieurs ;
- l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, avec la pleine participation de la société civile.

Dans le cadre de ce Programme, le pays bénéficiera d'un allègement de sa dette extérieure au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très endettés (PPTE) et une stratégie d'allocation des ressources qui en découleront a été formulée et adoptée. La perspective de l'exploitation du pétrole vient compléter les opportunités qui s'offrent au pays de disposer de ressources importantes permettant de lutter plus efficacement contre la pauvreté.

IV. Principales conclusions du CCA

Les analyses faites dans le CCA ont permis de confirmer la pertinence des défis et enjeux ci-dessus, ainsi que celle du choix des secteurs prioritaires par le Gouvernement. Il en ressort que les politiques économiques et sociales menées depuis quarante ans n'ont pas permis de répondre aux problèmes structurels de l'économie et de la société tchadiennes que sont la vulnérabilité aux chocs, la faible diversification, la faible productivité, ainsi que le faible développement des ressources humaines. Par ailleurs, l'instabilité politique qui a caractérisé le pays a été source de gaspillage, de temps et de ressources, qu'il convient d'éviter dans l'avenir. Enfin, la faiblesse généralisée des ressources et des structures a été un puissant facteur limitant tout progrès économique, social et culturel. Le CCA a notamment mis en exergue :

- la fragilité et la désarticulation de la base économique du pays ;
- la faiblesse des capacités de gestion économique et financière ;
- la nécessité du renforcement des capacités des institutions démocratiques et de défense des droits collectifs et individuels et d'un meilleur suivi des recommandations des Conférences et Conventions internationales ;
- l'insuffisance des services sociaux aussi bien en qualité qu'en quantité ;
- les mauvaises conditions du milieu et l'insuffisance des équipements collectifs ;

- le sous équipement des ménages ;
- la faible exploitation des potentialités existantes ;
- le faible niveau des indicateurs de développement humain en général, ceux de pauvreté en particulier et ;
- l'impérieuse nécessité de briser le cercle vicieux de la pauvreté

V. Principales leçons tirées de l'assistance antérieure des Nations Unies au Tchad

ASSISTANCE ANTERIEURE DES AGENCES DES NATIONS UNIES

Les Agences du Système des Nations Unies apportent une assistance variée et multiforme au pays. Cette assistance touche aussi bien l'élaboration des politiques et des stratégies que leur mise en œuvre et leur suivi. Elle concerne aussi le conseil et le plaidoyer dans les domaines pertinents, ainsi que les appuis d'urgence notamment en cas de pénuries alimentaires, d'épidémies ou de catastrophes naturelles. Les Agences du Système des Nations Unies appuient également le pays en matière d'investissement et d'aide à la balance des paiements, notamment pour ce qui concerne les Institutions de Bretton Woods. Au total, l'appui des Agences du Système des Nations Unies, Banque Mondiale et FMI compris, représente chaque année plus de la moitié de l'aide publique au développement (APD) reçue par le Tchad. Cet appui a essentiellement porté sur :

- **le dialogue sur les politiques** : Les agences ont ainsi contribué à la formulation de politiques et de stratégies, de plans nationaux ou sectoriels, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation, des infrastructures, de l'urbanisme et de l'habitat, de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de l'exploitation des ressources pétrolières, du secteur privé, du renforcement des capacités nationales, etc ;
- **la mise en œuvre des politiques** : Les Agences ont appuyé les autorités dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies, en participant directement ou indirectement au financement des activités sur le terrain, notamment dans les secteurs des infrastructures avec la construction des routes et des ouvrages d'art, de la santé avec la mise en œuvre de la politique nationale de santé notamment dans ses volets qui touchent les femmes et les enfants ou la santé de la reproduction en général, de l'éducation avec un accent tout particulier sur l'alphabétisation des femmes et la scolarisation des filles, etc ;
- **la gestion économique et la coordination de l'aide** : Les Agences ont appuyé la formulation des programmes d'ajustement structurel, le renforcement des capacités des institutions économiques et financière de l'Etat. Elles ont été au premier rang en tant que chefs de files notamment dans le dialogue que le pays a engagé avec ses partenaires dans le cadre de la Table Ronde et des consultations sectorielles de suivi, etc ;
- **la gestion des crises** : Les Agences des Nations Unies ont répondu de manière massive aux demandes des autorités dans les cas de pénuries alimentaires qui touchent régulièrement les populations. Il en est de même pour les épidémies et les catastrophes naturelles ainsi que la mise en place de mécanismes pour faire face à ces crises et catastrophes.

LECONS A RETENIR

L'assistance des Nations Unies au Tchad a mis en évidence les immenses besoins de renforcement des capacités nationales pour faire face aux nombreux défis qui handicapent le développement économique et social du pays. C'est ce qui a motivé la part importante

réservée à ce domaine par l'assistance technique du Système des Nations Unies. L'efficacité de cette assistance ne pourra être optimale que si de réels progrès sont faits dans ce domaine, ainsi que dans la bonne gouvernance, permettant ainsi à la contrepartie nationale de participer activement au dialogue avec les partenaires et aux populations de s'investir davantage dans la définition et la mise en œuvre des actions de développement. Cette insuffisance de compétences doit demeurer constamment à l'esprit dans le cadre de l'UNDAF afin que les appuis nécessaires soient apportés en terme de renforcement des capacités dans tous les projets et programmes financés par les Nations Unies, mais aussi en terme de transfert de connaissance, grâce à l'expertise mobilisée par le Système.

Des efforts non négligeables doivent être consentis en matière de mobilisation sociale en appui aux activités de la Société Civile tchadienne dans les domaines essentiels de la promotion de la femme et de l'enfant, des droits humains et de l'hygiène du milieu. Ces appuis viendront compléter les actions déjà en cours au niveau des différentes associations qui méritent un réel soutien de la part du Système des Nations Unies. L'accentuation du partenariat avec la société civile et les communautés à la base s'inscrit dans la logique d'une plus grande participation recherchée par tous les donateurs, le SNU en particulier, car elle procède notamment de la promotion de la bonne gouvernance économique et politique.

Bien que le Tchad ait pris part et ratifié l'essentiel des recommandations issues des grandes Conférences et Conventions Internationales, le suivi de leur mise en œuvre souffre encore d'un manque de cadre cohérent. L'appui des Agences du Système des Nations Unies devrait à cet égard permettre aux autorités de mettre en place les conditions favorables à l'intégration des engagements internationaux du Tchad dans l'agenda national de développement.

Malgré les succès enregistrés, l'appui du Système des Nations Unies souffre encore d'une insuffisance de complémentarités et de synergie, tant au niveau des choix de politiques d'intervention qu'au niveau de la programmation et de la mise en œuvre des activités. L'UNDAF devrait atténuer ces insuffisances et promouvoir des interventions plus ciblées, plus cohérentes et plus synergiques de la part du Système des Nations Unies dans le futur, notamment par le financement de projets communs ou conjoints. L'harmonisation des cycles devrait aussi contribué à mieux programmer les ressources ainsi que les activités dans un cadre de concertation plus approprié.

VI. Contenu de l'UNDAF : Réponse du Système des Nations Unies aux priorités nationales

VI.1 Contexte général de l'UNDAF au Tchad

Le contexte général des interventions du Système des Nations Unies au Tchad est caractérisé par la ferme volonté des autorités tchadiennes d'engager une lutte efficace contre la pauvreté et de promouvoir l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Cette volonté a été à plusieurs reprises réaffirmée, notamment à l'occasion de la Table Ronde de Genève en 1998 et à la réunion de suivi qui a eu lieu en novembre 2000, pour faire le point sur la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de la Table Ronde et des consultations sectorielles.

La lutte contre la pauvreté a été engagée par le Gouvernement selon une approche participative qui, pour la première fois, met la société civile, c'est-à-dire les populations elles-mêmes au cœur de l'action.

Les Agences du Système des Nations Unies voient ainsi confirmée l'importance de l'appui qu'elles auront à apporter à la société civile afin de renforcer ses capacités pour la rendre apte à participer de manière efficace au débat. Dans le même ordre d'idées, le foisonnement des associations de défense de droits, aussi bien économiques et politiques que sociaux, est devenu une réalité au Tchad. Le Système des Nations Unies sera donc amené à accompagner cette avancée notable et à aider à la mobilisation sociale.

L'autre aspect non négligeable dans lequel s'inscrit l'assistance du Système des Nations Unies est le début de l'ère pétrolière au Tchad. En effet, avec le lancement des travaux de construction de l'oléoduc Doba-Kribi, le Tchad est entré de pleins pieds dans une ère nouvelle faite de beaucoup d'espoirs, mais aussi d'incertitudes. Eviter le « syndrome hollandais », œuvrer pour que le pétrole profite aux plus démunis, préparer les hommes et les institutions à cette nouvelle donne, assurer la transparence dans l'utilisation des ressources, garantir leur allocation aux secteurs prioritaires, tels sont les défis majeurs auxquels le Tchad doit faire face et qui nécessitent un appui conséquent de la communauté internationale. Le rôle des Agences du Système des Nations Unies sera essentiel dans ce contexte, compte tenu de la proximité qu'elles ont avec les autorités et avec les populations à la base, de leur rôle traditionnel de conseil en matière de politiques et de stratégies et pour la prise en compte effective des droits humains.

Le Système des Nations Unies a déjà commencé à appuyer le Gouvernement et la société civile pour se préparer à l'ère pétrolière à travers des projets et programmes en exécution. Cet appui devra aller en se renforçant compte tenu des besoins et de la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines du pays.

Thèmes de concentration de l'UNDAF

Les Agences du Système des Nations Unies ont retenu comme ***thème central*** de leurs interventions ***la lutte contre la pauvreté***, conformément à l'objectif global de développement du Gouvernement. Trois points d'entrée, ou axes d'intervention, ont été identifiés :

1^{er} axe : Gouvernance et Etat de droit

Quatre composantes ont été retenues pour cet axe :

- 1^{ère} composante : Renforcement de la gestion de l'économie et du développement
- 2^{ème} composante : Promotion de la démocratie et du respect des droits humains
- 3^{ème} composante : Promotion de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits
- 4^{ème} composante : Promotion de la lutte contre le VIH/SIDA

2^{ème} axe : Accès aux services sociaux de base

Trois composantes ont été retenues :

- 1^{ère} composante : Promotion de l'accès à une éducation de qualité
- 2^{ème} composante : Promotion de l'accès aux services de santé de qualité
- 3^{ème} composante : Promotion de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement

3^{ème} axe : Elargissement des opportunités économiques pour les pauvres

Trois composantes ont été retenues :

1^{ère} composante : Promotion de l'emploi productif en faveur des pauvres

2^{ème} composante : Promotion de la sécurité alimentaire, notamment pour les pauvres et dans les zones rurales

3^{ème} composante : Promotion d'une gestion efficace et responsable des ressources naturelles et de l'environnement

Les interventions du Système des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF se fondent sur le schéma ci-après de la problématique de la pauvreté au Tchad

LES MANQUES

LES MANIFESTATIONS

Pauvreté

s'explique par des manques en matière de

Education et Formation
 . faible accès, surtout des filles

 . faibles infrastructures
 . fort taux d'analphabétisme, surtout des femmes
 . personnel d'encadrement insuffisant

 . peu de filières techniques
 . faible encadrement pré

 scolaire

Santé

 . forte morbidité
 . forte mortalité, surtout infantile et maternelle
 . faible espérance de vie
 . faible accès aux services
 . faible couverture
 . personnel insuffisant
 . état nutritionnel peu satisfaisant

Conditions du milieu

 . faibles rendements agricoles
 . insécurité alimentaire
 . faible réseau routier
 . faible exploitation des ressources
 . fragilité du milieu naturel
 . cadre de vie peu salubre
 . mauvaises conditions de logement
 . peu d'équipements
 . peu d'infrastructures :
 énergie, eau,
 communication

faible productivité et faible rendement

 Incapacité de profiter d'opportunités économiques et sociales

 Faible scolarisation et alphabétisation

 Persistance des maladies

 Malnutrition des mères et des enfants

 Faible accès à l'eau potable

 Faible dotation en équipements de production

 Mortalité infantile et maternelle élevée

 Bas revenus

 Mariages précoces

 Violences sur les femmes

 négation des droits de la femme et de l'enfant

 faiblesse des infrastructures

 retard de croissance des enfants

 fiscalité peu incitative et pénalisante

 faiblesse du niveau d'emploi

 insécurité alimentaire

 faible exploitation des ressources

LES MANQUES

LES MANIFESTATIONS

Pauvreté

s'explique par des manques en matière de

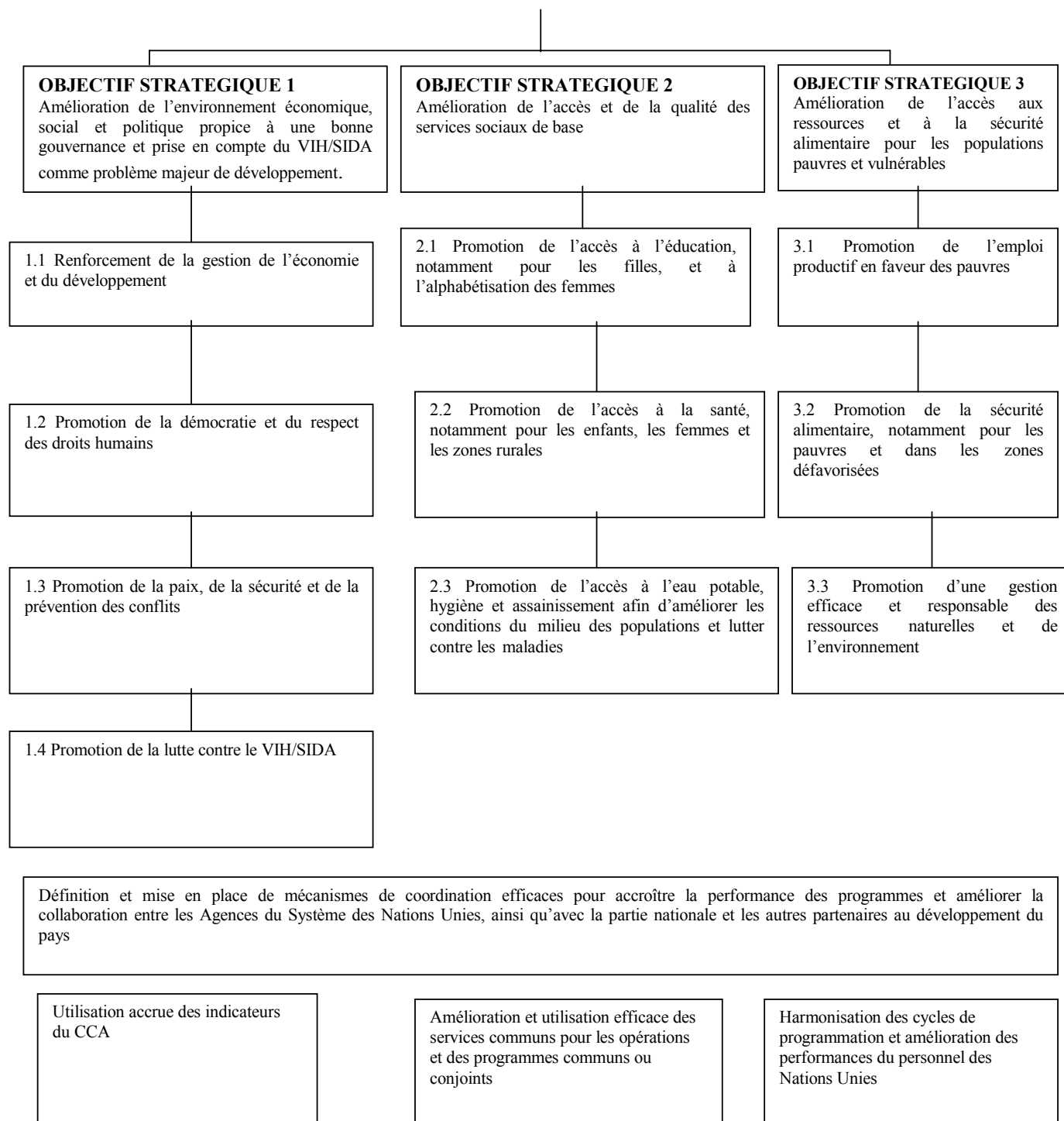
- Gouvernance*
- . manque de suivi approprié des Grandes Conférences
 - . faiblesse institutionnelle
 - . système judiciaire peu performant
 - . négation des droits de la femme et de l'enfant

- Economique*
- . peu de diversification
 - . base économique étriquée
 - . faible productivité
 - . faible niveau d'investissement
 - . fiscalité peu incitative et pénalisante
 - . faible liquidité de l'économie
 - . faible crédit intérieur
 - . endettement peu soutenable
 - . comptes avec l'extérieur déficitaires

- Faible productivité et faible rendement
- Incapacité de profiter d'opportunités économiques et sociales
- Faible scolarisation et alphabétisation
- Persistance des maladies
- Malnutrition des mères et des enfants
- Faible accès à l'eau potable
- Faible dotation en équipements de production
- Mortalité infantile et maternelle élevées
- Bas revenus
- Mariages précoces
- Violences sur les femmes
- négation des droits de la femme et de l'enfant
- faiblesse des infrastructures
- retard de croissance des enfants
- fiscalité peu incitative et pénalisante
- faiblesse du niveau d'emploi
- insécurité alimentaire
- faible exploitation des ressources

TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'UNDAF-TCHAD

Le Système des Nations Unies au Tchad appuie la priorité nationale qui est la lutte contre la pauvreté en assurant la promotion du Développement Humain Durable, des libertés individuelles et collectives, et l'adhésion aux Conférences et Conventions internationales



I. AXE I: GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT

***L'objectif stratégique** pour ce thème est l'amélioration de l'environnement économique, social et politique propice à une bonne gouvernance et prise en compte du VIH/SIDA comme problème majeur de développement.*

1^{ère} COMPOSANTE : Renforcement de la gestion de l'économie et du développement.
***L'objectif spécifique** de cette composante est d'améliorer la qualité et l'efficacité des politiques économiques et sociales pour un développement centré sur la lutte contre la pauvreté.*

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la corruption (New York 1997)
- Sommet Mondial sur le Développement Social, Copenhague (1995).

PRIORITES NATIONALES

Le Plan d'Orientation se propose de surmonter les trois défis majeurs ci-dessus énoncés (voir point III) par :

- la poursuite et la consolidation du processus de démocratisation de la vie publique et sociale, en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la participation accrue de la population à la vie politique, économique et sociale, et aux prises de décision qui la concernent, l'instauration de l'Etat de droit, de saines règles de gouvernance et de bonne gestion ;
- la réalisation d'une croissance économique élevée et soutenue conduisant à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus ;
- la valorisation des ressources humaines en vue de promouvoir à long terme une productivité accrue de la main d'œuvre, en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux de base (santé, éducation et protection sociale) et au marché de l'emploi ;
- la restauration et la sauvegarde des équilibres écologiques et de l'écosystème en mettant un accent particulier sur les problèmes environnementaux liés à l'activité humaine.

Six actions doivent concourir à l'atteinte des quatre objectifs spécifiques ci-dessus :

- la consolidation de la stabilisation financière et des réformes économiques ;
- le développement des secteurs de croissance et l'émergence d'opérateurs privés, crédibles et dynamiques ;
- le désenclavement du pays et la correction des déséquilibres régionaux ;
- la réforme de l'Etat et l'approfondissement des bases d'une bonne gouvernance ;
- le renforcement des capacités nationales de gestion ;
- la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions cohérent de lutte contre la pauvreté.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Pour faire face aux difficultés économiques et financières, les autorités tchadiennes ont, depuis 1995, initié et mis en œuvre une série de programmes d'ajustement structurel avec l'appui des Institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires. Bien que les efforts entrepris aient permis de redresser les principaux déséquilibres internes et externes, ils n'ont pas encore permis de donner toute la vigueur nécessaire à l'économie nationale pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Le faible niveau des indicateurs de développement humain atteste de l'état de pauvreté généralisée de la population.

Les analyses effectuées aussi bien dans le Plan d'Orientation Révisé que dans les documents de la Conférence de Table Ronde (octobre 1998), des consultations sectorielles sur les secteurs prioritaires et dans le Bilan Commun de Pays, mettent en relief les principaux goulots d'étranglement. Ceux-ci ont notamment trait à un environnement économique trop tributaire des aléas climatiques, à une faible diversification de l'économie et à une faible intégration inter et intra sectorielle, au faible développement du secteur privé, à une faible productivité des principales branches de l'économie, à une base fiscale réduite obligeant l'Etat à compter essentiellement sur l'aide extérieure pour le développement du pays, à un niveau d'endettement insoutenable pour l'économie nationale, et surtout, à la faiblesse des capacités de gestion de l'économie et du développement.

Le pays regorge cependant de potentialités réelles et les perspectives d'entrée dans l'ère pétrolière exigent des actions multiformes pour réduire la fragilité de l'économie et développer des bases solides pour une croissance durable centrée sur la lutte contre la pauvreté.

Le Système des Nations Unies est bien placé pour aider le Tchad à mettre en place un cadre institutionnel adéquat, renforcer et approfondir les actions initiées en matière de réformes économiques et financières, élaborer et mettre en œuvre une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP), renforcer les capacités nationales de gestion du développement, préparer l'entrée du pays dans l'ère pétrolière,....

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'assistance du Système des Nations Unies s'inscrit parfaitement dans l'objectif central du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie des populations par une approche multidimensionnelle et cohérente de réduction de la pauvreté. Le renforcement des capacités de gestion de l'économie et du développement étant l'axe central de cette assistance.

A cet égard, le Système des Nations Unies appuiera le pays dans la formulation, la mise en œuvre et le renforcement des actions relatives à :

- la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la SNRP ;
- l'amélioration de l'environnement socio-économique, institutionnel et juridique propice à l'initiative privée ;
- le développement des capacités de prospection et d'anticipation ;
- le renforcement des capacités de pilotage de l'économie et de planification stratégique du développement ;
- l'amélioration des mécanismes de coordination et de suivi de l'aide extérieure ;
- l'amélioration du système d'informations économiques et sociales ;
- la conduite et l'exploitation d'un recensement général de la population et de l'habitat ;

- la mise en œuvre des réformes économiques essentielles, dont celle de la Fonction Publique ;
- l'amélioration du système et des mécanismes de gestion et de contrôle de la dépense publique, y compris les marchés publics ;
- la gestion rationnelle des ressources dégagées dans le cadre de l'Initiative PPTE ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude ;
- le développement et le renforcement de l'approche participative dans les actions de développement.

RESULTATS ATTENDUS

- redressement de l'économie et croissance vigoureuse ;
- informations économiques et sociales fiables, régulièrement produites (bulletins de conjoncture, comptes nationaux, TOF,...) ;
- Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté élaborée et mise en œuvre ;
- mécanismes de suivi de la SNRP mis en place et opérationnels, en association avec la Société Civile ;
- ressources dégagées de l'IPTE affectées aux secteurs prioritaires pour la croissance et la réduction de la pauvreté ;
- capacités de gestion de l'économie et de planification stratégique du développement renforcées ;
- coordination efficace de l'aide publique au développement ;
- recensement général de la population et de l'habitat réalisé et exploité ;
- capacités de prospection et d'anticipation développées ;
- préparation efficace et efficiente à l'avènement de l'ère pétrolière ;
- amélioration de la gestion des Finances Publiques, grâce notamment à un net accroissement des recettes fiscales, la maîtrise des dépenses et du circuit de la dépense, l'efficacité de la lutte contre la fraude et la corruption et la transparence dans l'attribution des marchés publics ;
- base de données sur les indicateurs économiques et sociaux disponibles et régulièrement mis à jour ;
- Fonction Publique performante.

INDICATEURS D'IMPACT

- taux de croissance réelle de l'économie égale ou supérieure à 5 % par an sur la période ;
- bulletins de conjoncture de bonne qualité et comptes nationaux améliorés et fiables ;
- document SNRP approuvé par les autorités nationales et les partenaires au développement, dont les IBW, et les ressources mobilisées dans le cadre d'une CTR tenue fin 2001 ;
- incidence de la pauvreté réduite de 10 % à l'horizon 2005 ;
- vision consensuelle du Tchad à l'horizon 2015 dégagée, suite à une étude prospective ;
- recettes budgétaires accrues d'au moins 7,5 % en moyenne annuelle sur la période couverte par l'UNDAF ;
- programme de Dépenses Publiques fonctionnel en rapport avec les engagements dans le cadre de la FRPC ;
- mécanismes efficaces de coordination des aides mis en place ;

- nombre accru de fonctionnaires (au moins 10 par an) formés et maîtrisant les instruments de gestion et de planification de l'économie et du développement ;
- connaissance accrue des principales dimensions et indicateurs généraux de la population ;
- nouveaux organigrammes des départements ministériels adoptés et fonctionnels ;
- performance de la chambre de commerce et d'industrie attestée par des enquêtes auprès des opérateurs.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : Banque Mondiale, FMI, PNUD, UNICEF, FNUAP, ONUDI, CNUCED.

Partenaires : Union Européenne, France, Banque Africaine de Développement, ACBF, GTZ, Agence de la Francophonie.

Partie Nationale : Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Ministère des Finances, Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Action Sociale, Ministère de la Fonction Publique et du Travail, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Elevage, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, Comité de Pilotage de la SNRP et Secrétariat Permanent, Institut National des Statistiques, ONG, CCIAMA, Presse.

2^{ème} COMPOSANTE : PROMOTION DE LA DEMOCRATIE ET DU RESPECT DES DROITS HUMAINS.

L'objectif spécifique de cette composante est de renforcer le processus démocratique et de promouvoir l'Etat de Droit afin que les populations jouissent pleinement des meilleures conditions pour l'exercice de leurs droits politiques et sociaux.

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Pacte relatif aux Droits Civils et Politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la Magistrature, (1990)
- Conférence de Vienne sur les droits humains, 1993
- Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979
- Convention relative aux droits de l'Enfant, (1994)
- Sommet mondial pour les enfants, 1990
- Conférences Internationales sur la Population, Beijing (1995) et Caire (1994)
- Conférence Mondiale sur le travail des enfants (Oslo, 1997)

PRIORITES NATIONALES

La promotion de la Démocratie et de l'Etat de Droit passe par la participation accrue des populations au processus de prise de décision dans tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle. A cette fin, le Gouvernement accorde une grande importance à la poursuite de sa politique de décentralisation, au renforcement du système et de l'appareil judiciaires et de son indépendance, à une participation plus accrue de la femme

au développement et à une société civile de plus en plus dynamique et entreprenante pour la promotion et la défense des droits et le renforcement du rôle des communautés à la base.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Bien que le Tchad ait fait des progrès significatifs en matière d'environnement politique, juridique et institutionnel pour garantir et protéger les droits humains, leur respect et leur application reste faible, notamment à cause de l'absence de structures et de mécanismes appropriés de suivi. De même, la persistance d'un certain nombre d'obstacles dont l'ignorance du droit, le poids de certaines traditions, la culture de la violence résultant de trois décennies de guerre et les exactions de la part des forces de sécurité constituent des freins au renforcement du processus démocratique.

Par ailleurs, la faible confiance des citoyens dans le système judiciaire, ainsi que la faiblesse criante des ressources humaines et matérielles d'un appareil judiciaire dont la couverture est limitée, participent à l'ancrage déficient de l'Etat de Droit et à une certaine impunité qu'il convient d'éradiquer.

Le renforcement du processus démocratique et la promotion de l'Etat de Droit exigent aussi que les institutions comme l'Assemblée nationale, la Cour Suprême et le Conseil Constitutionnel puissent mieux accomplir leur mission. Cependant leur jeunesse, l'inexpérience de leurs membres et les difficultés matérielles pour leur fonctionnement constituent des handicaps limitant leurs rôles pour asseoir et renforcer le processus démocratique et l'Etat de droit.

Le processus de décentralisation étant le mécanisme approprié par lequel la démocratie et la bonne gouvernance seront ancrées, exige un appui conséquent de la part de la communauté des donateurs, dont le Système des Nations Unies. L'assistance de celui-ci est d'autant plus justifiée dans le domaine de la bonne gouvernance politique que celle-ci constitue en soi un préalable au décollage économique du pays et à la participation effective de la population dans la définition et la mise en œuvre de tout projet de société.

ASSISTANCE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Le Système des Nations Unies soutiendra les efforts du Gouvernement et de la Société Civile en vue d'asseoir et de consolider la démocratie et l'Etat de droit. Cette assistance se concentrera sur les activités suivantes :

- la formulation et la mise en œuvre d'une politique de décentralisation ;
- le renforcement des capacités des institutions et des associations de défense des droits humains pour assurer efficacement la promotion et la protection des libertés et des droits fondamentaux ;
- la promotion des droits de la femme et de l'enfant ;
- la formation des forces de l'ordre ;
- le renforcement des capacités des médias et de la société civile ;
- le développement de la concertation entre le Gouvernement et la Société Civile ;
- la réorganisation du système judiciaire, y compris la révision du cadre juridique et réglementaire ;

- la mise en œuvre progressive des institutions prévues par la Constitution ;
- la création d'une banque de données juridiques ;
- le renforcement des capacités des institutions démocratiques (Parlement, Conseil Constitutionnel, Cour Suprême) ;
- le développement des capacités de suivi et de mise en œuvre des conventions internationales ratifiées dans le domaine de la bonne gouvernance.

RESULTATS ATTENDUS

- politique et processus de décentralisation impliquant pleinement la population et les communautés à la base mi en oeuvre ;
- élections libres et transparentes tenues en 2001 et 2002 ;
- formation/sensibilisation des forces de l'ordre et de la population ;
- participation plus accrue des femmes au processus et dans les organes de décision ;
- renforcement des hautes institutions démocratiques
- réorganisation et renforcement du système et de l'appareil judiciaires ;
- formation des parlementaires, des magistrats et des auxiliaires de justice ;
- renforcement des capacités de la Société Civile et plus particulièrement des Associations de Droits de l'Homme et des associations de femmes ;
- renforcement des capacités de la presse et des médias ;
- adoption et mise en œuvre du code de la famille et des personnes ;
- élaboration et mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance.

INDICATEURS D'IMPACT

- transparence des élections présidentielles et législatives tenues avec le concours du Système des Nations Unies, confirmée par les rapports d'observateurs indépendants ;
- nombre de formations (au moins 4 par an) organisées au profit des forces de l'ordre, des parlementaires, des magistrats, des auxiliaires de justice et des journalistes ;
- nombre d'arrêts des cours et tribunaux publiés ;
- nombre d'interpellations des parlementaires à l'endroit du pouvoir exécutif ;
- augmentation (d'au moins 25 %) des femmes dans les instances politiques et de décision ;
- réduction de 30 % des violations des droits de la personne, et plus particulièrement des femmes et des enfants ;
- nombre de sanctions et d'arrêts de justice prononcés et exécutés contre les violences sur les personnes, les femmes surtout, et contre les délits de corruption et de détournement de fonds ;
- droits humains introduits dans les cursus scolaires avant 2004 ;
- rapports périodiques sur l'application des grandes conférences et conventions ;
- Etats Généraux de la Justice tenus en 2001 et recommandations mises en œuvre ;
- Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance adoptée en 2001 ;
- Nombre d'ADH et associations de femmes appuyées ;
- Code de la famille adopté avant 2004.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : PNUD, FNUAP, UNICEF, Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, UNESCO, Banque Mondiale, PAM, FMI, ONUDI

Partenaires : Union Européenne, France, Etats Unis, ACBF, Agence de la Francophonie, GTZ.

Partie Nationale : ONG, Presse, Ministère de la Justice, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Cour Suprême, Conseil Constitutionnel, Assemblée Nationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Communication, Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Ministère des Finances, Ministère de la Fonction Publique.

3^{ème} COMPOSANTE : Promotion de la Paix, de la Sécurité et de la prévention des conflits.

***L'objectif spécifique** de cette composante est l'amélioration du climat social par la promotion de la culture de la paix et la mise en place de mécanismes de prévention et de règlement des conflits.*

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Pacte International relatif aux droits civils et politiques, ONU, 1996
- Conférence mondiale sur la paix, La Haye, 1999
- Conférence des Nations Unies pour la paix et la sécurité en Afrique Centrale
- Convention sur l'interdiction des mines antipersonnelles d'Ottawa, 1999.

PRIORITES NATIONALES

Le Gouvernement du Tchad attache une grande importance à la sécurité des personnes et des biens pour réduire la vulnérabilité et la précarité sociale des populations.

L'accent est spécialement mis sur la paix civile et politique, le règlement des différends et des conflits par les voies du dialogue et de la négociation, la réduction de la taille de l'armée et le renforcement de la discipline des forces de sécurité, la mise en place d'un système de médiation avec la création du poste de Médiateur National, le contrôle de la prolifération des armes, la dépollution des zones infestées des mines pour permettre la circulation des personnes et promouvoir le développement économique et social desdites régions ainsi que sur le renforcement de l'unité et de la solidarité nationales.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Les questions de sécurité étant encore une préoccupation majeure pour permettre aux populations tchadiennes de s'adonner pleinement et sereinement à l'amélioration de leurs conditions de vie, le Système des Nations Unies se doit d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts de promotion de la paix et de la sécurité des personnes et des biens, condition sine qua non pour un développement humain durable.

Fort de l'expérience de ses différentes agences à travers le monde, de la confiance et de la crédibilité dont il jouit auprès du Gouvernement et de la Société Civile, notamment pour sa

neutralité et son dévouement à la paix, le Système des Nations Unies est bien placé pour appuyer les efforts des composantes de la nation tchadienne dans le domaine de la sécurité et de la paix, ainsi que dans le règlement et la prévention des conflits.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'assistance du Système des Nations Unies sera requise pour :

- La promotion d'une culture de paix et de non violence ;
- la lutte contre la prolifération des armes grâce au contrôle de la circulation des armes légères dans la sous région, la révision de la législation de détention et de port d'armes et la mise en place d'une banque de données sur les armes légères ;
- la mise en place effective et le renforcement d'un système de médiation adapté et performant ;
- la mise en place de mécanismes de prévention et de règlement des différends et des conflits, dont les conflits agriculteurs-éleveurs
- l'appui au programme de déminage humanitaire pour la dépollution des régions infectées de mines et autres engins non explosés ;
- la formation civique des forces de l'ordre et de sécurité ;
- le renforcement des capacités et du rôle de la Société Civile, dont les ADH et la presse dans la prévention et la gestion des conflits ;
- la formation à la négociation et à la médiation.

RESULTATS ATTENDUS

- collaboration sous régionale dans la lutte contre la prolifération des armes ;
- législation en matière de détention et de port d'armes révisée ;
- base de données sur les armes légères disponible ;
- enseignement de la paix inséré dans les cursus scolaires ;
- sensibilisation des populations vivant en zones infectées sur les dangers des mines ;
- mécanismes de prévention, de détection et de résolution des conflits mis en notamment auprès du Médiateur National, diffusés et utilisés notamment pour les conflits agriculteurs-éleveurs;
- réduction des fréquences, voire éradication des rançonnements par les coupeurs de route.

INDICATEURS D'IMPACT

- réduction de 80 % des fréquences d'attaques des coupeurs de route ;
- nombre de conflits agriculteurs-éleveurs résolus et réduction de 60 % desdits conflits ;
- nombre de mines détruites et superficie dépolluée conformément au programme national de déminage humanitaire ;
- nombre de victimes des mines réduites de 80 % ;
- nombre de démineurs formés et opérationnels ;
- nombre d'ADH et de journalistes formés à la prévention et à la gestion des conflits ;
- nombre des membres des forces de l'ordre formés ;
- nombre d'enfants soldats démobilisés ;
- nombre de sessions de formations à la négociation et à la médiation organisées.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : UNICEF, PNUD, HCNUDH, UNESCO, Banque Mondiale, UN-DPKO, UNOPS

Partenaires : France, Union Européenne, USA, Libye, Russie, Italie, CEMA, CEN-SAD

Partie Nationale : Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Ministère de la Justice, Ministère de la Communication, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense Nationale et de la Réinsertion, Médiateur National, Haut Commissariat pour le Déminage, Plate forme paysanne, CILONG, FONGT, Presse.

4^{ème} COMPOSANTE : Lutte contre le VIH/SIDA.

***L'objectif spécifique** de cette composante est de mener une lutte multidimensionnelle contre le VIH/SIDA en tant que problème majeur de société pouvant annihiler tous les efforts de développement du pays à moyen et long terme.*

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- 13^{ème} Conférence Mondiale sur le SIDA, Durban, 2000
- Conférence d'Addis Abéba, 2000
- Conférence Internationale sur le Sida, Lusaka, 1999
- 12^{ème} Conférence Mondiale sur le Sida, Genève, 1998.
- Conférence Internationale sur le SIDA et les prisons, Dakar, 1998
- 10^{ème} Conférence Internationale sur le Sida et les MST en Afrique, Abidjan, 1997

PRIORITES NATIONALES

Au vu de la progression inquiétante de la pandémie sur le plan géographique et dans les différentes couches de la population, les jeunes et les femmes en particulier, les autorités nationales s'attendent, avec l'appui de la Société Civile et les partenaires au développement, dans le cadre du Plan Stratégique de Lutte contre le Sida 1999-2003, à :

- promouvoir des comportements sexuels à moindre risque dans la population en général, les groupes vulnérables en particulier ;
- faciliter l'accès au préservatif et promouvoir son utilisation ;
- lutter contre les pratiques médicales et traditionnelles dangereuses ou risquées ;
- assurer la sécurité transfusionnelle ;
- prévenir la transmission materno-fœtale ;
- promouvoir une prise en charge à faible coût et les soins ambulatoires ;
- favoriser l'émancipation de la femme, développer une politique de protection et de prise en charge des orphelins et garantir les droits des personnes affectées et/ou infectées ;
- réduire l'impact du VIH/SIDA sur l'individu, la famille et la communauté ;
- développer une approche multi sectorielle et promouvoir la recherche ;
- former le personnel à l'application du protocole AZT chez la femme séropositive enceinte ;

- renforcer les potentialités et les capacités existantes en matière de communication ;
- améliorer le ciblage opérationnel des groupes vulnérables.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Le Plan Stratégique de Lutte contre le Sida couvrant la période 1999-2003 a été élaboré avec l'appui du Système des Nations Unies. Il a été endossé par les partenaires au développement au cours de la réunion sectorielle sur la santé tenue en mars 1999. Le Plan ainsi que le CCA mettent l'accent sur la nécessité d'une approche multi sectorielle dans la lutte contre le Sida qui, au vu de sa progression, constitue un problème de développement pour l'Afrique et le Tchad. Le Système des Nations Unies ne peut rester indifférent à l'ampleur de ce fléau qui est un problème majeur de société, risquant d'hypothéquer l'avenir des populations et du pays si des mesures et des actions énergiques et appropriées ne sont pas prises pour freiner ou arrêter sa progression, voire en inverser le rythme.

De plus, dans un pays aussi pauvre que le Tchad, si des mesures conséquentes ne sont pas prises à temps, le pays court le risque, non seulement de voir ses efforts de développement remis en cause, mais pire encore, le danger à long terme serait d'assister à la réduction, voire à la disparition d'une bonne partie de ses populations. Le fait que ce soit les tranches d'âges les plus actives (19 à 49 ans) et surtout les femmes qui sont les plus touchées accentue le danger que représente la pandémie sur l'avenir du pays. La mise en place du groupe thématique ONUSIDA aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national doit permettre au Système des Nations Unies de contribuer de façon intégrée et efficace à la lutte contre le VIH/SIDA.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'assistance du Système des Nations Unies est principalement conçue dans le cadre de l'ONUSIDA. Elle accompagnera les efforts du Gouvernement à tous les niveaux, pour :

- l'intégration de l'approche multi sectorielle dans la lutte contre le sida, notamment en vue de s'assurer que la pandémie est appréhendée en tant que problème majeur de développement ;
- la sensibilisation et le plaidoyer à tous les niveaux et plus particulièrement auprès des décideurs, des leaders d'opinion (communautaires, religieux, politiques,...) et des groupes vulnérables (femmes, jeunes,...) ;
- la mobilisation des ressources matérielles et humaines ;
- la formation des personnels de santé et autres acteurs sociaux dont les tradipraticiens et ceux du secteur de l'éducation ;
- l'évaluation de l'impact socio-économique du VIH/SIDA ;
- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action stratégique ;
- la prise en charge (APMS) et le mise en œuvre de micro-projets en faveur des personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- la sécurité transfusionnelle et la prévention materno-fœtale ;
- le renforcement des capacités en matière de communication.

RESULTATS ATTENDUS

- plan d'Action Stratégique mis en œuvre et évalué ;
- prise en compte du VIH/SIDA en tant que problème de développement et de société ;
- étude de l'impact socio-économique du VIH/SIDA réalisée et les recommandations mises en œuvre ;
- comportements sexuels à moindre risque ;
- personnels de santé formés et sensibilisés ;
- leaders d'opinion formés et mobilisés dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- personnes vivant avec le VIH/SIDA, orphelins et autres personnes vulnérables pris en charge ;
- micro-projets en faveur des femmes vivant avec le VIH/SIDA lancés et mis en œuvre ;
- intégration de la problématique du VIH/SIDA dans les cursus scolaires pour améliorer le plaidoyer et la prévention en direction des jeunes scolarisés ;
- plaidoyer et campagne de sensibilisation menées auprès des groupes vulnérables, les femmes et les jeunes en particulier ;
- partenaires au développement et société civile mobilisés.

INDICATEURS D'IMPACT

- nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA, dont les femmes et les jeunes, pris en charge ;
- réduction du taux de personnes infectées ;
- nombre de micro-projets en faveur des personnes vivant avec le VIH/SIDA, initiés et mis en œuvre ;
- nombre de leaders d'opinion formés et sensibilisés effectivement ;
- nombre d'agents de santé et de tradipraticiens formés et opérationnels dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- nombre de préservatifs distribués ;
- nombre de points et centres de dépistage du VIH/SIDA multiplié par deux avant 2005;
- augmentation du nombre de causeries et débats organisés dans les médias autour de la lutte contre le sida.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : Banque Mondiale, UNICEF, FNUAP, OMS, PNUD, PAM, ONUSIDA, FIDA.

Partenaires : France, Union Européenne, USA, Italie, Canada, Suisse, GTZ.

Partie Nationale : Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, Ministère en charge de l'Education, Ministère de la Communication, ONG, Presse.

II. AXE 2 : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'objectif stratégique de l'appui du Système des Nations Unies pour cet axe est d'améliorer l'accès et la qualité des services sociaux de base.

1^{ère} COMPOSANTE : EDUCATION.

L'objectif spécifique de cette composante est d'améliorer la scolarisation des filles et de contribuer à la réduction de l'analphabétisme des femmes, notamment en zones rurale et péri-urbaine.

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Convention des Droits de l'Enfant, 1998
- Déclaration cadre d'action de Jomtien, 1990
- Conférence et programme d'action de Beijing, 1995
- Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme, 1979
- Sommet Social de Copenhague, 1995
- CIPD, Le Caire, 1994.

PRIORITES NATIONALES

Le Tchad a défini et mis en œuvre le Programme Education-Formation en liaison avec l'Emploi (EFE) qui constitue le cadre de référence de toutes les actions que mènent le Gouvernement et ses partenaires au développement en appui au secteur de l'Education et de la formation. Les options stratégiques du secteur ont été affinées et partagées avec les partenaires à l'occasion de la consultation sectorielle sur l'Education et la Formation tenue en janvier 2000. L'un des axes essentiels de cette stratégie est la promotion de la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes. En 1998/1999, le taux brut de scolarisation des filles n'a été que de 50 %, c'est-à-dire que seulement une fille sur deux en âge d'aller à l'école est inscrite dans un établissement d'enseignement primaire. Compte tenu des taux d'abandon particulièrement élevé chez les filles, c'est en définitive 75 à 80 % des filles de la tranche d'âge pertinente qui ne finissent pas le cycle d'enseignement primaire, ce qui constitue un immense gâchis pour le pays.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a pris des mesures dont l'objectif est de favoriser la scolarisation des filles. Ces mesures concernent la fixation d'un tarif discriminatoire au profit des filles pour l'inscription dans les écoles, le développement d'un programme spécial de scolarisation des filles dans certaines préfectures du pays et qui sera étendu à l'ensemble du pays, la prise en compte des enquêtes réalisées auprès des filles et des parents d'élèves sur la problématique de la scolarisation des filles, notamment en matière de mixité, de construction de lieux d'aisance, d'organisation de l'école, de promotion des écoles communautaires du fait de leur insertion dans le milieu,...

Par ailleurs, le Gouvernement s'attache à promouvoir l'alphabétisation des femmes, comme moyen d'une amélioration des conditions de vie de la famille, d'un meilleur encadrement et soins des enfants et d'une promotion du statut de la femme tchadienne. Des efforts dans ce sens ont déjà donné quelques résultats, mais compte tenu de l'ampleur du phénomène (plus de 90 % des femmes tchadiennes sont analphabètes), le Gouvernement accorde la plus haute priorité à la poursuite et au renforcement de ces actions.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'analyse du Bilan Commun de pays a fait nettement ressortir les implications de la faiblesse de la scolarisation des filles et de l'analphabétisme des femmes sur le développement économique et social du pays à moyen et long terme. Par ailleurs, les recommandations des grandes conférences mettent l'accent sur l'accès universel des enfants et notamment des filles à l'enseignement primaire.

C'est pourquoi, le Système des Nations Unies s'est toujours impliqué dans l'élaboration des stratégies et politiques en matière d'éducation en général et celle des filles en particulier. La nécessité de la poursuite de cet appui est évidente, compte tenu des énormes besoins du pays en la matière et, surtout, de l'engagement des autorités nationales et des communautés, à accorder la plus haute priorité à la promotion de l'éducation, celle de la femme tchadienne en particulier.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'assistance des Nations Unies sera essentiellement concentrée sur :

- la construction d'écoles et de centres d'éducation de base formelle ;
- la formation des enseignants ;
- le plaidoyer pour la scolarisation des filles ;
- la mobilisation sociale au niveau des communautés de base ;
- l'appui pour la création des conditions incitatives pour la scolarisation des filles ;
- l'appui à la formulation des programmes ciblés sur la scolarisation des filles ;
- le développement des centres d'apprentissage pour les femmes ;
- la formation des encadreurs d'alphabétisation ;
- la promotion de l'enseignement technique et professionnelle ;
- la réforme des programmes d'enseignement et des cursus scolaires ;
- la promotion des écoles communautaires ;
- la promotion de l'adéquation formation/emploi ;
- l'appui à la mise en œuvre du programme EFE.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'assistance des Nations Unies sont :

- la promotion de la fille et de la femme tchadienne ;
- l'amélioration de l'état de santé et d'hygiène des enfants ;
- l'amélioration des conditions de vie de la famille ;
- l'amélioration des revenus des femmes ;
- la promotion du statut et des conditions de travail des enseignants ;
- la promotion des écoles communautaires ;
- la promotion de l'enseignement technique et professionnel.

INDICATEURS D'IMPACT

- accroissement d'au moins 40 % du taux de scolarisation des filles sur la période ;
- baisse de 30 % du taux d'analphabétisme des femmes ;
- baisse de 25 % du pourcentage d'enfants malnutris ;
- baisse de 50 % du taux d'abandons et redoublements des filles ;
- accroissement de 60 % du taux de réussites des filles ;
- accroissement de 20 % du nombre d'enseignants de sexe féminin ;
- nombre d'enseignant (e)s formés ;
- contrat Etat-Ecoles communautaires signé et effectivement appliqué.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : Banque Mondiale, UNICEF, FNUAP, UNESCO, PAM, PNUD, BIT.

Partenariat : France, BAD, Union Européenne, GTZ, Canada, BID, BADEA, Agence de la Francophonie.

Partie Nationale : Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Ministère de l'Education, Ministère en charge de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, Ministère des Finances, Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, ONG et Associations féminines, Presse.

2^{ème} COMPOSANTE : Santé et Nutrition.

L'objectif spécifique de cette composante est d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité et l'état nutritionnel des populations, avec un accent particulier sur la mère et l'enfant.

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Quarantième Assemblée Mondiale de la Santé, Nairobi, 1987
- Conférence régionale sur la maternité sans risque pour l'Afrique, Niamey, 1989
- Convention relative aux droits de l'Enfant, New York, 1989
- Sommet Mondial pour les enfants, 1990
- Sommet Social de Copenhague, 1995
- Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Le Caire, 1994
- Conférence Mondiale des Femmes, Beijing, 1995
- Initiative de Bamako(1985).

PRIORITES NATIONALES

Les priorités nationales se réfèrent et s'inscrivent parfaitement dans les résolutions et les recommandations des grandes conférences et conventions ci-dessus. Les principales références au niveau national sont : le Plan d'Orientation Révisé, la quatrième conférence de Table Ronde de Genève (1998), le Programme National d'Action en faveur de l'Enfant Tchadien (PROFANET), la stratégie et la politique nationale de santé (1999), le plan d'action national pour la Nutrition (1997).

Compte tenu du niveau extrêmement faible des indicateurs de santé et de nutrition qui sont le reflet de l'état de dénuement des populations, toutes les actions doivent concourir à :

- assurer à la population l'accès à des services de base de qualité dans l'esprit de la « santé pour tous » sur un horizon rapproché ;
- réduire les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile ;
- réduire les taux de morbidité et de mortalité ;
- promouvoir la maternité sans risques, la planification familiale et la prévalence contraceptive ;
- lutter contre les pratiques néfastes à la santé en général, et plus particulièrement à la santé maternelle et infantile ;
- mettre en œuvre le programme national de santé de la reproduction ;
- consolider et mettre en œuvre l'approche PMA-PCA, notamment au niveau des districts sanitaires ;
- réduire fortement le niveau de malnutrition et assurer la surveillance nutritionnelle de la mère et de l'enfant ;
- promouvoir une gestion participative des services de santé et mettre en place un système cohérent de recouvrement des coûts ;
- assurer une formation appropriée au personnel de santé et augmenter son nombre ;
- mettre en place une politique de décentralisation appropriée aux services de santé ;
- étendre et élever la vaccination à l'ensemble du territoire ;
- assurer une lutte et une prévention efficaces contre les épidémies et les endémies, y compris les IST et le VIH/SIDA ;
- renforcer les capacités institutionnelles du niveau central et adapter les structures au processus de décentralisation ;
- étendre la couverture sanitaire et assurer un approvisionnement conséquent en médicaments.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'accès à des services de santé de qualité étant la condition sine qua non pour l'amélioration des conditions de vie de la population, le Système des Nations Unies se doit de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du Plan National d'Action pour la Santé.

L'implication du Système des Nations Unies dans la mise en œuvre du programme de lutte contre la malnutrition est également justifiée par l'importance de l'alimentation et de la nutrition sur les performances économiques, sociales et culturelles de la population, des générations futures en particulier.

Les principaux indicateurs de santé et de nutrition étant à des niveaux extrêmement bas, l'assistance du Système des Nations Unies n'aura d'impact positif que si les conditions de santé et de nutrition sont améliorées. A cette fin, la cible « mère-enfant » sera privilégiée, non seulement pour sa vulnérabilité, mais surtout, parce qu'il constitue la base et le fondement

incontournables de toute politique crédible de santé. C'est pourquoi, la santé de la reproduction constitue l'axe central de toutes les interventions du Système des Nations Unies.

Aussi, la disponibilité et la qualité des ressources humaines, surtout du personnel des services de santé, déterminent-elles, la meilleure garantie pour des services de qualité et leur accessibilité.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'assistance des Nations Unies permettra de promouvoir et de renforcer les programmes et les actions ayant pour finalité :

- l'accès à des services de santé primaires de qualité et aux médicaments essentiels et génériques ;
- la fonctionnalité des districts sanitaires ;
- la consolidation du PMA et du PCA spécialement dans les domaines de la santé maternelle et infantile ;
- la baisse de la mortalité maternelle et infanto-juvénile ;
- la réduction de la malnutrition et la promotion d'une alimentation équilibrée, surtout chez la mère et l'enfant ;
- l'éducation nutritionnelle et sanitaire ;
- la diminution de la morbidité et de la mortalité dues aux principales maladies (diarrhées, IRA, paludisme, IST ...) et aux accouchements ;
- la lutte contre les endémies et les épidémies ;
- l'augmentation de la prévalence contraceptive ;
- la lutte contre les violences aux femmes et aux enfants, dont les mutilations génitales ;
- l'éducation et la santé sexuelles des adolescents ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;
- la mise en place de systèmes de recouvrement de coûts adaptés et cohérents ;
- l'extension de la vaccination et de la couverture sanitaire ;
- la mobilisation sociale, la coordination et la mobilisation de ressources ;
- la mise en place d'une base de données et des indicateurs de qualité.

RESULTATS ATTENDUS

- extension et accessibilité des services de santé aux populations ;
- disponibilité et accès aux médicaments essentiels ;
- PMA et PCA consolidés et étendus au niveau des districts sanitaires ;
- baisse des taux de morbidité et de mortalité ;
- réduction des violences faites aux femmes et aux enfants ;
- réduction de la prévalence des principales maladies affectant spécialement la femme et l'enfant ;
- chute du taux de malnutrition et amélioration de la qualité de l'alimentation ;
- augmentation du taux de vaccination ;
- couverture sanitaire élargie ;

- capacités institutionnelles renforcées ;
- amélioration des ressources humaines en quantité et en qualité ;
- mise en place de systèmes de prévention des épidémies ;
- augmentation de la prévalence contraceptive ;
- mise en œuvre efficiente de la politique de santé de la reproduction.

INDICATEURS D'IMPACT

- composantes SR des PMA et PCA mises en place et développées dans 413 centres de santé et 80 maternités ;
- prévalence contraceptive portée de 7 % à 10 % dans les principales villes du pays et de 0,2 % à 1 % en zones rurales ;
- baisse de 25 % du taux de mortalité infanto-juvénile ;
- baisse de 20 % du niveau de malnutrition chronique ;
- baisse de 30 % des taux de morbidité liés aux carences en vitamines A, aux IRA et diarrhées ;
- augmentation de 40 % du taux de vaccination des enfants ;
- éradication de la polio et de la dracunculose ;
- nombre de malnutris pris en charge ;
- nombre d'agents de santé formés et opérationnels ;
- mobilisation de 100 % des ressources financières prévues dans le Programme de mise en œuvre de la Politique Nationale de Santé et du Plan d'Action National pour la Nutrition.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : UNICEF, OMS, Banque Mondiale, FNUAP, PAM, PNUD, FAO

Partenaires : Union Européenne, France, BAD, GTZ, BID, + BADEA, Fonds de OPEC

Partie Nationale : Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Elevage, ONG, Associations féminines, Presse.

3^{ème} COMPOSANTE : Eau potable, hygiène et assainissement.

L'objectif spécifique de cette composante est d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable, aux services d'hygiène et d'assainissement afin de réduire la morbidité, la mortalité et améliorer l'état nutritionnel des enfants et des mères.

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Sommet Mondial pour les enfants, 1990
- Convention relative aux droits de l'enfants, 1989
- Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995
- Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1992

- Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (HABITAT II), Istanbul, 1996

PRIORITES NATIONALES

La politique nationale de santé du Gouvernement met l'accent sur la lutte contre les maladies diarrhéiques, endémiques et épidémiques et sur les actions transversales à entreprendre dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement. En effet, selon les analyses nationales confirmées par le Bilan Commun de Pays, ces maladies ont pour principales causes les mauvaises conditions d'hygiène individuelle et collective, avec le faible accès des populations à l'eau potable, l'ampleur du péril fécal, l'absence de systèmes adéquats de traitement et d'évacuation des ordures. L'analyse de la situation actuelle met en évidence l'acuité du problème. Seulement 20 % des ménages ruraux et 40 % des ménages urbains ont accès à l'eau potable. Il n'existe quasiment pas de réseaux d'égouts dans les centres urbains et la qualité bactériologique de l'eau de consommation est douteuse.

Les mauvaises conditions d'hygiène sont aussi la cause des infections respiratoires aiguës qui constituent une cause de mortalité importante pour les enfants de moins de 5 ans. Elles sont aussi à l'origine du mauvais état nutritionnel des enfants, dont 40 % souffrent de malnutrition chronique.

Compte tenu de la situation, les autorités ont inscrit l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement par le renforcement du contrôle des épidémies, parmi les douze orientations stratégiques contenues dans la Politique Nationale de Santé, qui a été validée par les partenaires lors de la consultation sectorielle de mars 1999.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Les problèmes d'hygiène et d'assainissement ainsi que celui de l'accès à l'eau potable sont reconnus par l'ensemble des partenaires, dont le Système des Nations Unies, comme de véritables problèmes de santé publique au Tchad. En effet, ils influent défavorablement sur l'état de santé des populations, notamment des personnes les plus vulnérables, c'est à dire les femmes et les enfants. Ils contribuent à maintenir le taux de mortalité générale du pays à un niveau élevé et les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile à des niveaux supérieurs à ceux d'autres pays de la sous région et de l'Afrique Subsaharienne en général. De fait, ils maintiennent l'Indice du développement humain du Tchad à un niveau très faible.

L'analyse effectuée par le Système des Nations Unies (voir CCA) montre qu'une assistance aux populations peut permettre d'améliorer à très court terme la situation du pays en matière d'hygiène, tandis que les infrastructures d'assainissement devraient bénéficier d'une attention plus grande de la part des partenaires. C'est pourquoi, le Système des Nations Unies entend appuyer les autorités ainsi que les communautés à la base et les organisations non gouvernementales, à mettre sur pied un véritable plan de développement des centres urbains, d'approvisionnement en eau, aussi bien dans les centres urbains que dans les zones rurales.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'assistance du Système des Nations Unies se concentrera sur :

- la promotion des activités d'éducation sanitaire des populations ;

- la vulgarisation des mesures d'hygiène et d'assainissement ;
- l'appui à la mobilisation sociale ;
- la construction de puits et de fontaines d'eau ;
- la réalisation d'infrastructures d'assainissement en milieu urbain ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau ;
- la formulation de plans d'aménagements urbains ;
- le suivi et la prise en charge des enfants et des mères malnutris ;
- le renforcement des activités d'hygiène dans les établissements scolaires.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'assistance des Nations Unies sont :

- un meilleur accès à l'eau potable pour les zones rurales et péri-urbaines notamment ;
- un cadre de vie des populations plus sain ;
- des centres urbains mieux dotés en infrastructures d'hygiène et d'assainissement ;
- une population plus consciente des problèmes liés à l'hygiène et à l'assainissement ;
- un état nutritionnel des enfants et des femmes amélioré ;
- une baisse sensible des taux de morbidité et de mortalité.

INDICATEURS D'IMPACT

- taux de mortalité infantile et infanto-juvénile réduits de 10 %;
- taux d'accès à l'eau potable en zones péri-urbaines augmenté de 30 %
- plan d'aménagement urbain disponibles pour les 5 principales villes du pays ;
- réseau d'évacuation des ordures disponibles à N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché ;
- taux de malnutrition des enfants réduit de 10 % ;
- baisse de 10 % du coût de l'eau à N'Djaména pour les famille pauvres ;
- travaux collectifs de salubrité organisés à N'Djaména dans chaque quartier de manière hebdomadaire ;
- texte instituant l'obligation de construire un sanitaire dans chaque concession pris.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : UNICEF, Banque Mondiale, OMS, FNUAP, PNUD, PAM, FAO, FIDA, CNUEH.

Partenariat : France, BAD, Union Européenne, GTZ, Shelter Afrique, Suisse.

Partie Nationale : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Elevage, Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Mairies, ONG, Presse.

III. AXE 3 : ELARGISSEMENT DES OPPORTUNITES ECONOMIQUES POUR LES PAUVRES

L'objectif stratégique est l'amélioration de l'accès aux ressources et la garantie de la sécurité alimentaire pour la population pauvre et vulnérable.

1^{ère} COMPOSANTE : Développement de l'emploi productif en faveur des pauvres.

L'objectif spécifique de cette composante est de favoriser l'éclosion de l'initiative privée, d'améliorer les revenus des pauvres, en zones urbaines, péri urbaines et rurales, les femmes notamment, et d'assurer l'insertion socio-culturelle et économique des jeunes.

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Sommet Mondial pour le Développement Social (Copenhague, Mars 1995)
- Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, Septembre 1995)
- Sommet Mondial en faveur des Enfants (New York, Septembre 1990)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (New York, Décembre 1979)

PRIORITES NATIONALES

En inscrivant la lutte contre la pauvreté au cœur de sa politique de développement économique et social, le Gouvernement a pris conscience que les actions engagées jusqu'ici n'ont pas suffisamment pris en compte les spécificités de la sphère socio-économique des pauvres. C'est pourquoi, les autorités ont, dans le Plan d'Orientation Révisé, accordé la priorité à des actions ciblées qui s'attaquent directement à la résolution des problèmes socio-économiques des pauvres. Les analyses nationales, ainsi que le Bilan Commun de Pays réalisé par le Système des Nations Unies s'accordent tous pour reconnaître que les pauvres souffrent du manque d'un environnement propice pour leur permettre l'accès aux ressources, telles que le travail ou le crédit, pour faire face à l'insécurité alimentaire dont ils sont les victimes principales ou pour gérer de manière efficace et efficiente leur environnement naturel qui constitue en définitive leur ressource de base.

Le Gouvernement a donc inscrit comme activités majeures, la mise en œuvre d'un programme d'accroissement des revenus et des emplois productifs par la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre, de l'auto emploi et de développement de la micro entreprise, la promotion des infrastructures urbaines et rurales, la promotion du secteur informel, etc.

Par ailleurs, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à la protection et à la sauvegarde de l'environnement naturel, dont dépendent les pauvres pour leur survie. Cette priorité est notamment liée à la problématique de la sécurité alimentaire qui frappe essentiellement les pauvres, ceux des zones rurales en particulier, ainsi que les femmes et les enfants.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'emploi constitue l'élément essentiel sur lequel toute action pour l'élargissement des opportunités économiques pour les pauvres doit être concentrée. En effet, l'emploi procure les revenus dont les pauvres ont besoin pour leur auto promotion. Malheureusement, le marché du travail au Tchad est très étriqué, les possibilités sont quasi inexistantes du fait d'un cadre réglementaire inadéquat qui ne favorise pas le développement des affaires, donc la création d'entreprises pourvoyeuses d'emplois. Ceci est encore plus marqué pour les personnes sans qualification, les femmes et les jeunes notamment. Le taux d'activité des actifs est

extrêmement bas, du fait d'un chômage élevée, notamment en milieu urbain. Il importe donc que soient mises en place les conditions adéquates pour permettre aux pauvres d'entreprendre une activité leur permettant de se procurer des revenus. Ces conditions portent sur le coût élevé des facteurs de production, le financement non approprié des petites activités du secteur informel, l'insuffisance des structures d'encadrement et d'encouragement à l'initiative privée, l'insuffisance d'appui aux associations et aux groupements coopératifs, etc.

Des actions décisives dans le domaine de l'emploi et de la promotion de l'initiative privée constituent donc le moyen le plus sûr de lutter efficacement contre la pauvreté, car elles toucheront directement les plus vulnérables.

Le Système des Nations Unies est déjà directement impliqué dans l'élaboration de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, dont l'un des volets importants sera sans nul doute la promotion de l'emploi pour les pauvres. Il appuiera donc la mise en œuvre de ce volet à travers son expertise ainsi que par la vulgarisation et/ou l'implantation d'exemples réussis dans d'autres parties du monde.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Elle sera concentrée sur le développement des opportunités d'emplois pour les plus défavorisées, par :

- le renforcement des capacités pour la promotion de l'initiative privée et communautaire ;
- la mise en place de mesures incitatives pour améliorer les conditions d'exploitation ;
- l'amélioration des conditions de financement des entreprises et des activités du secteur informel ;
- la création et le renforcement d'institutions de financement adaptées aux besoins des pauvres, le micro-crédit en particulier ;
- la formation en gestion et techniques de productions adaptées ;
- le renforcement des capacités de conception, d'élaboration et de mise en œuvre des activités d'insertion des jeunes, y compris la création d'un fonds d'insertion des jeunes ;
- l'organisation de séminaires et d'ateliers en faveur des jeunes apprentis ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de promotion de l'emploi ;
- l'appui aux groupements de jeunes dans le cadre d'activités productives ;
- la maîtrise des coûts des facteurs de production ;
- l'échange d'expériences et l'intégration régionale.

RESULTATS ATTENDUS

- opérateurs privés mieux organisés et mieux informés sur les opportunités d'affaires ,
- accroissement des emplois productifs adaptés aux besoins des pauvres, et plus particulièrement des femmes en milieux rural et urbain ;
- amélioration des conditions de vie des ménages pauvres ;
- renforcement des capacités professionnelles et organisationnelles des femmes en matière de création de revenus et d'emplois ;
- développement des opportunités pour les jeunes sans qualification ;

- création et renforcement d'unités et centres d'apprentissage et de formation professionnelle ;
- réduction et maîtrise des coûts des facteurs de production ;
- accroissement de la capacité de participation des jeunes à la vie nationale ;
- réduction de la délinquance juvénile ;
- développement de la microfinance ;
- stratégie de promotion de l'emploi adoptée et mise en œuvre.

INDICATEURS D'IMPACT

- organes de représentation et d'encadrement du secteur privé performant ;
- nombre d'entreprises créées ;
- bulletins d'information sur les opportunités d'affaires produits au moins une fois par semestre ;
- nombre d'emplois créés au profit des plus défavorisés ;
- augmentation de 20% du taux d'activité des femmes et des jeunes, notamment en milieu urbain et péri-urbain ;
- niveau de participation des femmes aux activités génératrices de revenus augmenté de 10% ;
- niveau de participation des jeunes aux activités génératrices de revenus augmenté de 10% ;
- incidence de la pauvreté monétaire en milieu urbain et péri-urbain réduite de 20%.
- nombre de centres et d'unités d'apprentissage et de formation professionnelle fonctionnels et performants accrus de 10 % ;
- caisses d'entraides, d'épargne et de crédit créées en augmentation de 20 % ;
- système de microfinancement efficace et fonctionnel ;
- augmentation d'au moins 20 % du nombre et du volume de crédits distribués, notamment en faveur des femmes et des jeunes.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : Banque Mondiale, UNICEF, BIT, PNUD, ONUDI, FNUAP, FIDA, PAM, FAO.

Partenaires : France, Union Européenne, GTZ, USA, BAD, BID, BADEA, Fonds de l'OPED, FSD.

Partie Nationale : Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Elevage, Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, VITA, ONG et Associations Féminines, Presse.

2^{ème} COMPOSANTE : SECURITE ALIMENTAIRE.

L'objectif Spécifique de cette composante est d'assurer la disponibilité et l'accessibilité aux produits alimentaires à travers : i) l'accès aux facteurs de production ; ii) la recherche, la vulgarisation et la formation ; iii) le désenclavement des zones de production ; et iv) la restructuration du monde rural.

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Sommet Mondial de l'Alimentation, Rome 1996
- Sommet mondial en faveur des enfants, 1990

PRIORITES NATIONALES

La sécurité alimentaire constitue l'une des priorités du Gouvernement. Ceci s'est traduit par la mise en place de nombreuses structures chargées de la gestion des crises alimentaires, ainsi que de leur prévention. La sécurité alimentaire reste cependant un objectif à atteindre en raison de la persistance des déficits céréaliers, des problèmes liés aux aléas climatiques, de la non accessibilité de certaines zones de production, de la poussée démographique et de la faible productivité de l'agriculture tchadienne, malgré les potentialités existantes.

Afin d'inscrire la sécurité alimentaire au titre des priorités, le Gouvernement a défini comme objectif central de son action dans le secteur du développement Rural « l'accroissement durable du volume de production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités dans le secteur rural ». Ce double objectif traduit à la fois plusieurs préoccupations, notamment : i) l'augmentation de production et de richesses souhaitée à travers les activités menées dans le secteur rural ; ii) la préservation de l'environnement en tant que patrimoine et capital de production, base de toute croissance durable ; iii) la place centrale que doivent occuper la femme et l'homme tchadiens dans toute perspective de développement durable. Ces objectifs ont été partagés avec les partenaires au développement du Tchad à l'occasion de la consultation sectorielle sur le Développement Rural tenue en juin 1999.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

La sécurité alimentaire, comme indiqué plus haut, constitue un véritable défi pour le Tchad, pays sahélien en proie à des aléas climatiques fréquents, avec une étendue qui ne favorise pas la fourniture rapide des produits du fait de l'insuffisance des infrastructures de communication, des techniques de production rudimentaires et d'une faible productivité. Bien qu'elle occupe 80 % de la population, l'agriculture apporte une contribution insuffisante à la formation du PIB (moins de 40 %), compte tenu de la faiblesse des rendements agricoles.

Le Système des Nations Unies, grâce à ses appuis directs au monde rural, à son implication dans le développement des infrastructures de communication, notamment les pistes rurales, à sa capacité d'appuyer la mobilisation sociale, est bien placé pour aider les autorités à prendre en charge la problématique de la sécurité alimentaire. Celle-ci est par ailleurs intimement liée aussi bien aux changements de mentalités qu'à l'amélioration des infrastructures et devrait constituer l'axe central de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Elle sera essentiellement dirigée vers :

- la politique et les mécanismes de fourniture d'équipements agricoles, d'engrais, de produits phytosanitaires, d'intrants zootechniques, de produits vétérinaires,...
- la stratégie de fourniture d'aliments et sous produits agro-industriels ;

- le développement de la fourniture de plants et d'intrants pour le développement de la pisciculture et d'équipements pour l'aménagement et la gestion de la faune et de la flore ;
- les stratégies et approches de transformation et de conditionnement des produits agricoles et de l'élevage ;
- le développement des infrastructures de stockage ;
- la définition et la mise en œuvre de la politique de commercialisation des produits agricoles ;
- les systèmes et mécanismes de diffusion des informations sur les produits et les prix ;
- l'amélioration du réseau de routes et pistes rurales reliant les principales régions agricoles aux principaux centres de distribution et de commercialisation ;
- les systèmes et mécanismes de fourniture de crédit aux petits producteurs ;
- la conception et la mise en œuvre d'une politique nationale de recherche et de production de semences et plants ;
- les systèmes et mécanismes de conservation des ressources phylogénétiques ;
- la surveillance de la menace des ennemis des cultures, en particulier les acridiens ;
- la formulation et mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité alimentaire ;
- la mise en place d'un système efficace d'alerte pour le suivi de la production agricole ;
- l'encadrement et l'organisation du monde rural ;
- la mise en œuvre et le suivi de la stratégie et des programmes d'actions issus de la réunion sectorielle sur le Développement Rural ;
- la mise en œuvre de techniques d'exploitation des activités de l'élevage adaptées aux conditions du milieu.

RESULTATS ATTENDUS

- sécurité alimentaire garantie à l'échelon national ;
- meilleure contribution du secteur rural à la croissance économique et à la création d'emplois ;
- création d'une dynamique d'auto-développement du monde rural ;
- amélioration générale du niveau de vie des ruraux ;
- meilleure circulation des produits agricoles et pastoraux ;
- existence de stocks céréaliers sur l'étendue du territoire ;
- diminution des conflits agriculteurs-éleveurs ;
- gestion rationnelle du système de transhumance, stratégies et programmes d'actions du Développement Rural mis en œuvre et suivi efficacement ;
- liaison fonctionnelle renforcée entre la recherche, la vulgarisation et l'enseignement.

INDICATEURS D'IMPACT

- système d'informations sur la sécurité alimentaire amélioré ;
- politique nationale de sécurité alimentaire opérationnelle ;
- accroissement de 15% de l'accessibilité physique et économique aux produits alimentaires ;
- réduction de 20% de la vulnérabilité à la sécurité alimentaire ;

- augmentation de 25% des pistes rurales, en bon état et bénéficiant d'un entretien périodique ;
- nombre de greniers communautaires établis ;
- nombre de filières développées et d'unités de production créées ;
- nombre de rapports sur la mise en œuvre et le suivi de la stratégie et du plan d'actions du Développement Rural produits.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : Banque Mondiale, FAO, PAM, PNUD, UNICEF, ONUDI, BIT, FIDA, FENU.

Partenaires : France, Union Européenne, GTZ , Italie, BID, BADEA, FONDS de l'OPEP, BAD, FSD.

Partie nationale : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Elevage, Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et Habitat, Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, plate-forme paysanne, ONG, Presse.

3^{ème} COMPOSANTE : GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT.

L'objectif spécifique de cette composante est de contribuer à assurer une gestion des ressources naturelles et de l'environnement en vue d'un développement durable et comme élément essentiel de survie des pauvres et des générations futures.

CONFERENCES ET CONVENTIONS

- Le Sommet de Rio sur l'Environnement (1992)
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification des pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, 1994
- Convention sur la Biodiversité et la Protection de la couche d'ozone

PRIORITES NATIONALES

La gestion et la valorisation des ressources naturelles sont considérées comme la base d'une production durable. L'objectif du Gouvernement est d'assurer un développement durable qui suppose que la croissance économique, l'amélioration des conditions de vies des populations et la préservation de l'environnement puissent s'opérer de manière à concilier les intérêts des générations présentes et ceux des générations futures. Elles supposent l'exploitation, la mise en valeur et la préservation des ressources dans un cadre concerté. Les priorités nationales du Tchad en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement consistent donc à:

- i) assurer la durabilité de l'accès des populations aux ressources naturelles ;
- ii) conserver et protéger les ressources naturelles ;
- iii) lutter contre la désertification ;
- iv) promouvoir une gestion et une exploitation rationnelles des ressources naturelles ;
- v) faire participer les utilisateurs des ressources aux coûts de préservation et de remplacement après destruction.

Les actions du Gouvernement tendront à renforcer les capacités des départements techniques pour améliorer la connaissance des ressources naturelles et leur suivi, pour décentraliser la responsabilité de la gestion des ressources naturelles à travers le concept de gestion des terroirs, pour réaliser une meilleure intégration de la dimension environnementale et biodiversité dans les projets de développement, pour mettre en œuvre un programme de réhabilitation de la faune, pour reboiser les zones péri-urbaines et villageoises et pour promouvoir l'éducation et l'information environnementales.

JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

L'éco-système tchadien est très fragile. Les sécheresses répétées, l'exploitation anarchique des ressources ont contribué à fragiliser encore plus le milieu naturel. Le désert, qui couvre environ le tiers du territoire national avance d'environ 3 à 5 km chaque année. La vulnérabilité aux aléas climatiques est extrême. L'altération progressive des ressources végétales, la pression exercée par l'activité humaine sur les ressources ligneuses, la pratique des feux de brousse, le déboisement, la diminution de la fertilité des sols, la réduction de la disponibilité des eaux de surface, l'absence d'un cadre réglementaire d'exploitation des ressources naturelles constituent des problèmes économiques et environnementaux majeurs dont la prise en compte de manière intégrée et cohérente conditionnera la vie des générations futures.

C'est pourquoi, le Système des Nations Unies entend apporter son appui aux autorités et aux communautés à la base pour une gestion saine, efficace et efficiente de l'environnement. Cet appui passera essentiellement par la conscientisation des populations aux problèmes environnementaux et la diffusion de bonnes pratiques ainsi que par leur responsabilisation dans la gestion des terroirs et la protection de leur environnement.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Elle concernera essentiellement :

- le renforcement des capacités de protection et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, notamment l'observatoire forestier ;
- le renforcement des capacités locales de gestion et de maintenance des ouvrages et aménagements ;
- l'appui aux Comités d'action et de gestion des catastrophes;
- l'appui aux activités de reboisement et de développement des aménagements forestiers;
- l'appui à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire des domaines de l'eau, du foncier, de la chasse et de la pêche et sa mise en œuvre;
- l'appui à la mise en place d'un système d'information et de sensibilisation pour la protection de la couche d'ozone et la prévention des catastrophes naturelles;
- l'appui à la formulation d'un plan national pour l'environnement ;
- l'appui au réaménagement et à la réhabilitation des aires protégées.

RESULTATS ATTENDUS

- capacités de protection des ressources naturelles renforcées;
- ralentissement du processus de désertification et de déforestation ;

- implication accrue des populations à la préservation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement;
- meilleure gestion des terroirs ;
- reconstitution progressive des réserves naturelles ;
- réduction de la pauvreté.

INDICATEURS D'IMPACT

- système et mécanismes d'information sur la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et des catastrophes améliorés ;
- plan d'action environnemental élaboré et mis en œuvre avant 2003 ;
- accroissement des ressources forestières, halieutiques et de la faune.

AGENCES IMPLIQUEES ET PARTENARIAT

Nations Unies : Banque Mondiale, FAO, FEM, PNUE, PNUD PAM, UNICEF, BIT, FIDA, FENU.

Partenaires : Union Européenne, France, USA, GTZ, BID, BAD, BADEA, Fonds de l'OPEP.

Partie nationale : Ministère de la Promotion Economique et du Développement, Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Elevage, ONG, Plate-forme Paysanne, Presse.

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE SUIVI/EVALUATION

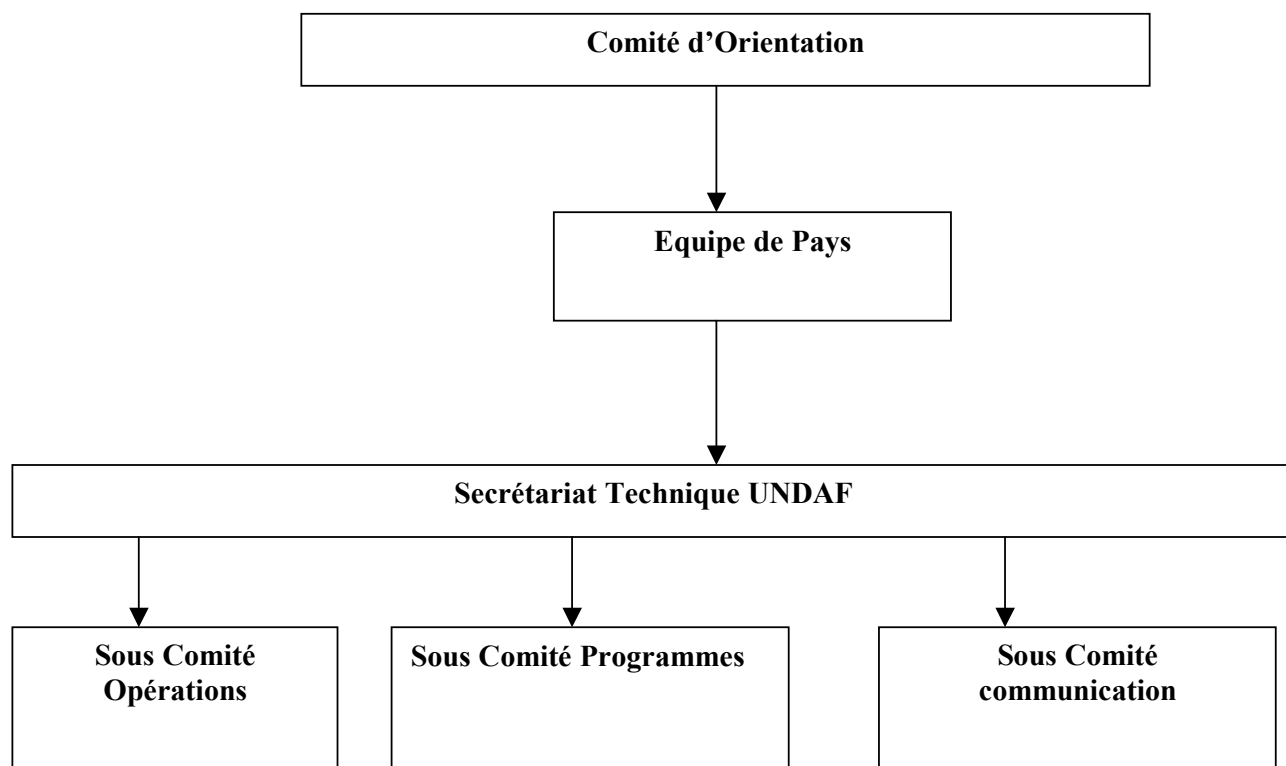
La stratégie de mise en œuvre et les mécanismes de suivi/évaluation de l'UNDAF au Tchad s'inspirent des différents organes de coordination existants, de leurs forces mais aussi de leurs faiblesses, de l'impulsion nouvelle donnée à la fonction de Coordonnateur Résident et de la situation générale du pays, caractérisée par un faible nombre d'agences du Système des Nations Unies représentées sur place.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de mettre un accent particulier sur la coordination de l'aide, créant ainsi les conditions favorables au développement d'un partenariat encore plus actif et renforcé avec le Système des Nations Unies et avec les autres partenaires au développement du pays.

Enfin, l'UNDAF met en exergue l'importance de l'implication de la Société Civile dans les programmes et les projets appuyés par le Système des Nations Unies. La stratégie de mise en œuvre tient donc compte de cette donnée.

V.1 Concertation Partie Nationale/Système des Nations Unies

Le graphique ci-après illustre les structures mises en place pour le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF



La stratégie de mise en œuvre de l'UNDAF reposera sur une coordination renforcée avec la partie nationale, c'est à dire le Gouvernement et la Société Civile. Un Comité d'Orientation, composé des Chefs d'Agences et de 3 à 4 représentants de la partie nationale est mis en place. Le rôle de ce comité est de donner les grandes orientations pour la mise en œuvre des programmes de l'UNDAF et de suivre les progrès réalisés. Le Comité d'Orientation se réunit une fois par an et chaque fois que de besoin. Il est co-présidé par le Coordonnateur Résident et le Ministre de la Promotion Economique et du Développement. Le Comité d'Orientation est appuyé par le Secrétariat Technique de l'UNDAF qui a en charge la préparation des rapports d'avancement et veille au suivi des décisions du Comité d'orientation.

V.2 Concertation inter-agences

Il s'agit ici de renforcer les organes de coordination existants :

- **Les réunions périodiques de l'Equipe de Pays** : Une fois par trimestre, ces réunions seront consacrées à l'examen de la mise en œuvre de l'UNDAF. Les Chefs d'Agences seront ainsi tenus régulièrement informés de l'état d'avancement des programmes, des difficultés rencontrées et des synergies indispensables à développer. Le Secrétariat technique et l'Assistant à la Coordination auront parmi leurs tâches essentielles le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF et rendront compte des progrès et des éventuels blocages. Ils proposeront aux chefs d'agences les solutions appropriées pour faire face aux difficultés rencontrées.
- **Les réunions périodiques du Secrétariat Technique de l'UNDAF**. Le Secrétariat Technique, mis en place pour l'élaboration de l'UNDAF continuera à assumer le rôle de suivi technique de la mise en œuvre de l'UNDAF. C'est ce secrétariat qui élaborera les documents de travail de l'Equipe de Pays et du Comité d'Orientation. L'Assistant à la Coordination est étroitement associé aux travaux du Secrétariat Technique.
- **La concertation entre les unités des opérations des agences**. Il est essentiel que dans le cadre de l'UNDAF, soit développée une plus grande collaboration entre les différentes unités d'opérations des différentes agences. Ceci permettra de réduire autant que possible les problèmes liés aux différentes procédures, avec comme objectif ultime l'harmonisation de celles-ci. L'UNDAF doit permettre une rationalisation des méthodes au sein du Système des Nations Unies, au même titre que la recherche de l'harmonisation des cycles de programmation et la synergie des interventions, y compris le développement et l'initiation de projets et programmes communs ou conjoints. Les sous comités programmes et opérations veilleront à traduire l'UNDAF dans les faits, en concertation étroite avec le secrétariat technique.
- **L'information au service de l'UNDAF**. L'UNDAF doit être promu et largement divulgué, comme contribution essentielle des Nations Unies au programme de développement économique et social du pays. C'est pourquoi, le sous-comité Communication du Système des Nations Unies doit inscrire dans son agenda des activités périodiques concernant la mise en œuvre de l'UNDAF.

V.3 STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'UNDAF

L'un des grands mérites de l'UNDAF est la cohérence et la synergie des actions au sein du Système des Nations Unies, pris comme entité par rapport aux autres donateurs. A cet égard, l'UNDAF doit permettre de mobiliser, pour chaque domaine de concentration, les autres partenaires dans le cadre de cofinancements ou de financements parallèles afin de parvenir aux effets recherchés. Il importe donc que le programme UNDAF soit bien connu de tous les partenaires au développement du Tchad, qui devront par ailleurs partager et agréer les principaux indicateurs d'impact de l'UNDAF. Les dispositions prises lors de la préparation du document UNDAF pour porter à la connaissance des partenaires, les domaines de concentration de l'UNDAF, constituent un atout non négligeable pour obtenir leur adhésion et leur participation aux financements des programmes d'intérêts communs. Pour cela, il importe aussi que le Système des Nations Unies ait une idée très précise des domaines d'appui des autres partenaires afin de rechercher avec eux les synergies et les complémentarités nécessaires.

V.4 MECANISME DE SUIVI/EVALUATION

Le suivi/évaluation de l'UNDAF doit se fonder sur un ensemble d'indicateurs convenus entre les agences pour chaque domaine de concentration. Ces indicateurs devront être arrêtés par le Secrétariat Technique et soumis pour approbation aux Chefs d'Agences avant le début de mise en œuvre de l'UNDAF.

Sur cette base, une réunion de suivi/évaluation du Secrétariat Technique sera organisée tous les six mois afin de suivre les progrès réalisés ou les retards enregistrés. Pour ce faire, les activités suivantes devraient être menées au préalable :

- Etablissement d'un planning de travail pour le suivi/évaluation ;
- Conduite de concertations avec le Gouvernement, la Société Civile et les partenaires au développement ;
- Elaboration des indicateurs de suivi/évaluation ;
- Elaboration des baselines de ces indicateurs ;
- Suivi des ressources mobilisées aux fins de l'UNDAF par domaine de concentration ;
- Programmes de missions de terrain auprès des bénéficiaires.

FICHES PAR COMPOSANTES

AXE 1 : GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT : Composante I : Renforcement de la gestion de l'économie et du développement

Objectif spécifique : *Améliorer la qualité et l'efficacité des politiques économiques et sociales pour un développement centré sur la lutte contre la pauvreté.*

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ● Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la corruption ● Sommet Mondial de Copenhague sur le Développement Social 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer une croissance économique soutenue ● Créer des emplois et augmenter les revenus ● Valoriser les ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de la vulnérabilité de l'économie ● Croissance vigoureuse ● SNRP élaborée ● Renforcement des capacités ● Approfondissement des réformes économiques et financières ● Informations économiques et sociales fiables ● Coordination efficace de l'aide ● Gestion efficace des Finances Publiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formulation et mise en œuvre de la SNRP ● Mise en place d'un système d'informations économiques et sociales ● Réalisation du 2^{ème} RGPH ● Mise en place de mécanismes de gestion et de contrôle de la dépense publique ● Mise en place des mécanismes de gestion rationnelle des ressources de l'IPTE 	<p>FMI</p> <p>BM</p> <p>PNUD</p> <p>FENU</p> <p>CNUCED</p> <p>France</p> <p>Union Européenne</p> <p>ACBF</p> <p>BAD</p> <p>ONUDI</p> <p>Agence de la Francophonie</p> <p>GTZ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de croissance réelle supérieur à 5 % par an ● Incidence de la pauvreté réduite de 10 % à l'horizon 2005 ● Programme de Dépenses Publiques fonctionnel ● Mécanisme de coordination de l'aide fonctionnel et efficace ● Système de planification et de gestion du développement amélioré ● Bulletins de conjoncture trimestriels et comptes nationaux fiables publiés ● Ressources pour la SNRP mobilisées dans le cadre de la CTR fin 2001 	<p>Equipe de Pays et secrétariat technique de l'UNDAF</p>	<p>Réunions du Comité d'Orientation</p> <p>Définition de projets communs ou conjoints</p> <p>Analyse commune annuelle de la situation socio-économique du pays</p>

AXE 1 : GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT : Composante II: Démocratie et Droits Humains

Objectif spécifique : Renforcer le processus démocratique et promouvoir l'Etat de droit

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● Pacte International Relatif aux droits Civils et Politiques ● Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ● Principes Fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature, 1990. ● Conférence de Vienne sur les droits humains, 1993 ● Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes. ● Convention relative aux droits de l'Enfant, ONU, 1989 ● Conférence de Beijing, 1995 et du Caire (1994) ● Convention de l'OIT (182) sur les pires formes de travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'état de droit et consolider le processus démocratique ● Elaborer et mettre en œuvre la Politique de décentralisation ● Renforcer l'appareil judiciaire ● Promouvoir la concertation et le dialogue entre l'Etat et la société civile ● Assurer une participation accrue de la femme au développement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion du respect des droits humains ● Consolidation du processus démocratique ● Renforcement des institutions démocratiques ● Appui à la décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formulation et mise en œuvre de la politique de décentralisation ● Formation des forces de l'ordre, des parlementaires, etc ● Appui au système judiciaire ● Création d'une banque de données juridiques ● Renforcement du suivi des conférences et conventions ● Formulation d'un Plan national de Gouvernance 	<p>HCNUDH PNUD FNUAP UNICEF OMS BM UNESCO FMI</p> <p>France U E USA ACBF Agence de la Francophonie GTZ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Elections transparentes tenues ● Nombre de personnes formées en matière de droits de l'homme ● Taux de réduction des violations des droits de la personne ● Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance élaborée ● Politique de décentralisation mise en œuvre avec participation des populations ● Capacités renforcées des parlementaires, de la Société Civile en matière de promotion et de protection des droits ● Code de la famille adopté ● Introduction des droits humains dans les cursus scolaires 	<p>Equipe de Pays et Secrétariat Technique UNDAF</p>	<p>Comité d'Orientation</p> <p>Rapports périodiques sur la situation politique et sociale</p>

AXE 1 : GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT : Composante III: Paix, Sécurité et prévention des conflits

Objectif spécifique : Améliorer le climat social par la promotion de la culture de la paix et la mise en place de mécanismes de prévention et de règlement des conflits

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● Pacte International Relatif aux droits Civils et Politiques ● Conférence Mondiale sur la paix, La Haye, 1999 ● Conférence des Nations Unies pour la Paix et la sécurité en Afrique Centrale ● Convention d'Ottawa 	<ul style="list-style-type: none"> ● Garantir la sécurité des personnes et des biens et la paix sociale ● Restaurer une paix définitive ● Prévention et assurer une gestion responsable des conflits ● Contrôle de la prolifération des armes ● Assurer la libre circulation des personnes et des biens 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de la culture de la paix et de la non violence ● Gestion et prévention des conflits ● Sécurité des personnes et des biens 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutte contre la prolifération des armes ● Mise en place et renforcement du système de médiation ● Mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des conflits ● Formation des forces de l'ordre ● Renforcement des capacités de la société civile ● Formation à la négociation et à la médiation ● Déminage humanitaire 	<p>HCNUDH PNUD UNICEF BM UNESCO UNDKPO UNOPS</p> <p>France U E USA Libye Russie Italie Canada</p> <p>CEMAC CENSAD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction du nombre de conflits agriculteurs-éleveurs ● Nombre de sessions de formation pour les ADH, les journalistes, les membres des forces de l'ordre organisées ● Superficie déminée ● Nombre de démineurs formés ● Nombre d'enfants soldats démobilisés ● Enseignement de la paix intégré dans les cursus scolaires ● Collaboration sous-régionale dans la lutte contre la prolifération des armes ● Base de données sur les armes légères disponible 	<p>Equipe de Pays et Secrétariat Technique UNDAF</p>	<p>Comité d'Orientation</p> <p>Rapport des projets/programmes conjoints</p> <p>Analyse commune de la situation politique et sécuritaire</p> <p>Rapports périodiques du FSO</p>

AXE 1 : GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT : Composante IV : : Lutte contre le VIH/SIDA

Objectif spécifique : Mener une lutte multidimensionnelle contre le VIH/SIDA en tant que problème majeur de société

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● 13^{ème} Conférence Mondiale sur le Sida, Durban, 2000 ● conférence internationale sur le Sida, Lusaka, 1999 ● Conférence internationale sur le SIDA et les prisons, Dakar, 1998 ● 12^e conférence mondiale sur le SIDA Genève, 1998 ● 10^e conférence internationale sur le SIDA et les MST en Afrique à Abidjan, 1997 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir un comportement sexuel à moindre risque dans la population en général et chez les groupes vulnérables en particulier ● Promouvoir l'utilisation du préservatif dans les rapports sexuels occasionnels ● Prévenir et prendre en charge les MST ● Prévenir la transmission materno-foetale ● Promouvoir le dépistage volontaire en général et particulièrement chez les femmes en âge de procréer ● Former le personnel ● Intégrer la prise en charge de l'infection du VIH à tous les niveaux du système sanitaire et social ● Promouvoir la recherche ● Améliorer le ciblage opérationnel des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique de lutte contre le SIDA ● Promotion de la prise de conscience de l'impact de la pandémie du VIH/SIDA sur le développement socio-économique du pays. ● Evaluation et maîtrise l'impact socio-économique de la pandémie ● Formation des personnels de santé et autres acteurs sociaux, dont les tradipraticiens et ceux de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibilisation et plaidoyer à tous les niveaux ● Mobilisation des ressources matérielles et humaines ● Formation de personnel ● Mise en œuvre du Plan stratégique ● Renforcement des capacités en Communication ● Développement de micro-projets en faveur des personnes vivant avec le VIH/SIDA ● Développement de l'approche multisectorielle dans la lutte contre le SIDA 	<p>OMS FNUAP ONUSIDA PNUD UNICEF Banque Mondiale FIDA PAM</p> <p>UE USA France Italie Suisse BAD GTZ Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Plan d'Action Stratégique mis en œuvre ● Prise en compte du VIH/SIDA en tant que problème de développement ● Etude de l'impact socio-économique du VIH/SIDA réalisée ● Nombre de personnels formés ● Campagnes de sensibilisation et plaidoyer menées ● Taux de réduction du nombre de personnes infectées ● Taux d'utilisation de préservatifs ● Multiplication de points et centres de dépistage 	<p>Equipe de Pays et Secrétariat technique UNDAF</p> <p>Groupes techniques de travail ONUSIDA</p> <p>Groupe thématique ONUSIDA</p>	<p>Comité d'Orientation</p> <p>Rapports ONUSIDA</p>

AXE 2 : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE / composante I : EDUCATION

Objectif spécifique : Améliorer la scolarisation des filles et contribuer à la réduction de l'analphabétisme des femmes

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU et justificatif de la composante	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● Convention des droits de l'enfant (1989) ● Déclaration cadre d'action de Jomtien, 1990 ● Conférence et Programme d'action de Beijing, 1995 ● Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ● CIPD, Le Caire, 1994 ● Sommet Social de Copenhague, 1995 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'accès et l'équité, avec un accent particulier sur la scolarisation des filles ● Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages ● Développer les écoles communautaires ● Promouvoir l'alphabétisation des femmes ● Assurer la déconcentration et la décentralisation du système ● Promouvoir les formations techniques et professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion du statut de la femme ● Promotion de la scolarisation des filles ● Accès universel des enfants, des filles en particulier à l'éducation primaire ● Promotion de la femme grâce à l'alphabétisation ● Mobilisation sociale au niveau des communautés ● Promotion adéquation formation/emploi ● Mise en œuvre du programme EFE 	<ul style="list-style-type: none"> ● Construction d'écoles et centres d'apprentissage ● Formation d'enseignants ● Plaidoyer et mobilisation sociale ● Développement de centres d'apprentissage ● Appui à la mise en œuvre du Programme EFE ● Promotion enseignement technique et professionnel ● Promotion des langues nationales ● Promotion de l'enseignement préscolaire et scolarisation des nomades ● Carte scolaire 	UNICEF PNUD UNESCO Banque Mondiale PAM FNUAP BAD France UE Canada BID BADEA Agence Francophonie GTZ Suisse	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de la femme et de la fille ● Promotion des écoles communautaires ● Promotion de la fonction d'enseignante ● Accroissement du taux de scolarisation des filles ● Baisse du taux d'analphabétisme dont celui des femmes ● Adhésion de nouveaux partenaires et renforcement du partenariat Etat-APE 	Equipe de pays Secrétariat Technique UNDAF	Comité d'Orientation Rapports périodiques sur l'éducation et la formation Enquêtes et Etudes ponctuelles sur l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle

AXE 2 : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE / composante II : SANTE ET NUTRITION
Objectif spécifique : Améliorer l'accès à des services de santé de qualité et l'état nutritionnel des populations

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU et justificatif de la composante	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● Quarantième Assemblée Mondiale de la santé, Nairobi, 1987 ● Conférence régionale sur la maternité sans risque pour l'Afrique, Niamey, 1989 ● Convention relative aux droits de l'Enfant, New York, 1989 ● Sommet Mondial pour les enfants, 1990 ● Sommet Social de Copenhague, 1995 ● Conférence de Beijing, 1995 ● CIPD, Le Caire, 1994 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer à la population l'accès à des services de base de qualité ● Réduire les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile ● Réduire les taux de morbidité et de mortalité ● Lutter contre les endémies et les épidémies ● Assurer une formation appropriée des personnels ● Réduire le niveau de malnutrition ● Renforcer les capacités institutionnelles et humaines ● Mettre en œuvre la Politique Nationale de Santé de la Reproduction ● Etendre la couverture sanitaire et assurer l'approvisionnement en médicaments ● Mettre en œuvre l'approche PMA-PCA ● Développer une gestion participative des services de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accès à des services de santé primaires de qualité pour la mère et l'enfant ● Fonctionnalité des districts sanitaires par l'approche PMA-PCA ● Réduction de la malnutrition et de la mortalité infanto-juvénile ● Elargissement de la vaccination et de la couverture sanitaire ● Promotion de la santé de la reproduction ● Disponibilité des médicaments essentiels ● Mobilisation sociale et des ressources ● Lutte contre les endémies et les épidémies 	<ul style="list-style-type: none"> ● Construction d'infrastructures ● Mobilisation sociale ● formation ● Mise en œuvre des campagnes de vaccination ● Appui à la décentralisation ● Lutte contre les endémies et les épidémies ● Renforcement des capacités institutionnelles ● Développement et mise en œuvre de l'approche PMA-PCA ● Mise en place d'une base de données et des indicateurs de qualité 	<p>OMS</p> <p>Banque Mondiale</p> <p>FNUAP UNICEF</p> <p>PAM</p> <p>FAO</p> <p>PNUD</p> <p>FIDA</p> <p>UE</p> <p>France</p> <p>BAD</p> <p>BID</p> <p>BADEA</p> <p>GTZ</p> <p>Fonds OPEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Extension et des services de santé ● Disponibilité des médicaments ● amélioration des indicateurs de santé, ceux de la mère et de l'enfant en particulier ● Augmentation des ressources mobilisées pour la santé et la nutrition ● Fonctionnalité des districts sanitaires ● Capacités institutionnelles renforcées ● Chute de la malnutrition ● Composantes SR des PMA et PCA mises en place 	<p>Equipe de pays et Secrétariat Technique</p>	<p>Comité d'orientation</p> <p>Rapports et Etudes périodiques sur l'état de la santé et des services socio-sanitaires</p>

AXE 2 : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE / composante III : EAU POTABLE, HYGIENE, ASSAINISSEMENT
Objectif spécifique : améliorer l'accès des populations à l'eau potable, aux services d'hygiène et d'assainissement

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU et justificatif de la composante	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● Sommet Mondial pour les enfants, 1990 ● Convention relative aux droits de l'enfant, 1989 ● Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995 ● Sommet mondial pour le Développement Social, 1995 ● Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1992 ● Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains, 1996 ● CIPD, 1994 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutter contre les maladies endémiques et épidémiques ● Assainir les conditions du milieu ● Assurer l'accès à l'eau potable pour tous ● Lutter contre les IRA ● Promouvoir l'hygiène corporelle et du milieu ● Promouvoir des conditions de vie décentes en faveur des populations 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accent mis sur l'acuité des problèmes d'hygiène, et d'assainissement ● Promotion de l'organisation des communautés de base ● Amélioration des conditions d'hygiène et du milieu ● Développement des infrastructures d'assainissement ● Accès à l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion des activités d'éducation sanitaire ● Vulgarisation des mesures d'hygiène et d'assainissement ● Construction de puits ● Elaboration du schéma directeur de l'eau ● Formulation de plans d'aménagements urbains 	PNUD CNUEH UNICEF OMS Banque Mondiale PAM FIDA FAO FNUAP France UE GTZ Suisse Shelter Afrique BAD	<ul style="list-style-type: none"> ● Meilleur accès à l'eau potable ● Cadre de vie plus sain ● Fréquence des maladies endémiques et épidémiques diminuée ● Taux de mortalité infantile réduit ● Infrastructures urbaines améliorées 	Equipe de Pays et Secrétariat Technique	Comité d'Orientation Rapports périodiques sur les conditions de vie des populations

AXE 3 : ELARGISSEMENT DES OPPORTUNITES ECONOMIQUES POUR LES PAUVRES/ COMPOSANTE I : DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PRODUCTIF

Objectif spécifique : favoriser l'écllosion de l'initiative privée, améliorer les revenus des pauvres, en zones urbaines, péri urbaines et rurales, les femmes notamment, et assurer l'insertion socio-culturelle et économique des jeunes.

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● Sommet Mondial pour le Développement Social, 1995 ● Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, 1995 ● Sommet Mondial en faveur des Enfants, 1990 ● Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme, 1979 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la sphère socio-économique des pauvres ● Favoriser l'accès aux ressources pour les plus démunis ● Développer l'emploi productif grâce à la promotion de la micro entreprise, l'auto emploi, les travaux HIMO, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de l'emploi à haute intensité de main d'oeuvre ● Développement du marché du travail ● Développement des activités des femmes et des jeunes ● Mise en place et renforcement d'institutions de financement adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de l'initiative privée et communautaire ● Mise en place de mesures et mécanismes d'incitation ● Création et renforcement de mécanismes des systèmes de micro crédit ● formation ● appui institutionnel ● Actions multiformes pour la réduction des coûts des facteurs ● Appui aux groupements des jeunes ● Formulation de la Stratégie Nationale pour l'Emploi ● Echanges d'expériences et intégration régionale 	BIT CNUCED PNUD Banque Mondiale UNICEF FNUAP PAM ONUDI FAO FMI FIDA France UE GTZ USA BAD BID BADEA FSD Fonds OPEP Agence Francophonie Coopération Suisse	<ul style="list-style-type: none"> ● Opérateurs privés formés et mieux organisés ● Capacités renforcées ● Micro financement développé ● stratégie de promotion de l'emploi mise en oeuvre ● accroissement niveau de participation des femmes et des jeunes aux activités économiques ● baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire ● nombre et volume de crédits distribués ● Information sur les opportunités d'affaires 	Equipe de pays et Secrétariat Technique UNDAF	Comité d'Orientation Rapports économiques et bulletins de conjoncture

AXE 3 : ELARGISSEMENT DES OPPORTUNITES ECONOMIQUES POUR LES PAUVRES/ COMPOSANTE II : SECURITE ALIMENTAIRE

Objectif spécifique : assurer la disponibilité et l'accessibilité aux produits alimentaires

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation

<ul style="list-style-type: none"> ● Sommet Mondial de l'Alimentation, Rome, 1996 ● Sommet Mondial en faveur des Enfants, 1990 	<ul style="list-style-type: none"> ● Garantir la sécurité alimentaire ● Gérer et prévenir les crises alimentaires ● Améliorer l'accessibilité aux zones de production ● Augmenter la productivité et les rendements agricoles ● Développer les potentialités du secteur ● Faire face aux aléas climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de l'insécurité alimentaire chronique et de la malnutrition des enfants ● Amélioration des rendements agricoles ● Développement des infrastructures de communication et de stockage et des mécanismes de fourniture d'équipements, d'intrants et de produits vétérinaires ● Amélioration des circuits de distribution et des techniques de production 	<ul style="list-style-type: none"> ● Elaboration de politiques et mécanismes pour garantir la sécurité alimentaire ● Fournitures d'intrants, et autres produits ● Développement des filières ● Formulation d'une politique de commercialisation des produits agricoles ● Organisation du monde rural ● Formulation d'une politique adaptée de recherche et de vulgarisation ● Gestion rationnelle du système de transhumance 	<p>FAO Banque Mondiale PAM UNICEF PNUD ONUDI BIT FIDA FENU France UE GTZ BAD BID BADEA Fonds OPEP FSD Italie Suisse</p> <p>Coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécurité alimentaire garantie sur l'ensemble du territoire ● Capacités de prise en charge du monde rural développées ● Amélioration du niveau de vie des ruraux ● Existence de stocks céréaliers et greniers communautaires ● Système d'information sur la sécurité alimentaire performant ● Nombre de filières développées ● Accessibilité aux zones de production garantie ● Voies de communication et pistes rurales en bon état 	<p>Equipe de Pays et Secrétariat Technique UNDAF</p>	<p>Comité d'Orientation Système d'alerte rapide Rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action du Développement Rural</p>
--	--	--	---	--	--	--	---

AXE 3 : ELARGISSEMENT DES OPPORTUNITES ECONOMIQUES POUR LES PAUVRES/ COMPOSANTE III : GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Objectif spécifique : assurer une gestion des ressources naturelles et de l'environnement en vue d'un développement humain durable

Grandes conférences et conventions	Priorités nationales	Objectifs d'assistance du SNU	Appui du SNU	Agences participantes et partenaires extérieurs	Résultats attendus et indicateurs d'impact	Coordination du SNU	Mécanismes de suivi/évaluation
------------------------------------	----------------------	-------------------------------	--------------	---	--	---------------------	--------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> ● Sommet de Rio sur l'Environnement, 1992 ● Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification des pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, 1994 ● Convention sur la Biodiversité et la protection de la couche d'ozone 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer une gestion durable et valoriser les ressources naturelles ● Exploiter rationnellement les ressources naturelles ● Protéger et régénérer l'environnement ● Promouvoir la gestion des terroirs ● Lutter contre la désertification ● Assurer un accès durable des populations aux ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de la fragilité de l'éco-système et de l'exploitation anarchique des ressources ● Promotion de la conscientisation des populations aux problèmes environnementaux ● Intégration de la dimension environnementale et biodiversité dans les projets de développement ● Prévention des catastrophes naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités en matière de gestion environnementale ● Appui aux collectivités locales dans la gestion des terroirs ● Appui aux activités de régénération de l'environnement ● Formulation d'un Plan national pour l'Environnement ● Appui à l'élaboration de cadres réglementaires dans les domaines touchant à l'environnement ● Mise en place des observatoires forestier et foncier ● Réhabilitation et réaménagement des aires protégées 	<p>Banque Mondiale FAO FEM PNUD PAM FIDA FENU</p> <p>France UE GTZ BAD BADEA BID Fonds OPEP USA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacités de protection et de gestion des ressources renforcées ● Ralentissement du processus de désertification ● Reconstitution des réserves naturelles ● Systèmes et mécanismes d'information opérationnels ● Plan d'action environnementale élaboré et mis en œuvre ● Accroissement des réserves forestières, halieutiques et de la faune ● Gestion améliorée du terroir ● Observatoire forestier fonctionnel 	<p>Equipe de Pays Et Secrétariat Technique UNDAF</p>	<p>Comité d'Orientation</p> <p>Rapports sur la mise en œuvre du PNAE</p> <p>Rapports de l'observatoire forestier</p>
--	--	--	--	---	--	--	--

Programmes de coopération des Agences des Nations Unies avec le Tchad

BANQUE MONDIALE : STRATEGIE D'ASSISTANCE AU PAYS (SAP 2000-2002)

Le Tchad est un pays pauvre aux perspectives limitées, à moins qu'il ne saisisse l'opportunité que lui offre l'exploitation de son pétrole. Si elle est bien menée, l'exploitation du pétrole devrait conduire à de notables améliorations en matière de développement humain et d'infrastructures physiques, et permettrait au pays d'espérer une période de croissance accélérée et d'amélioration des indicateurs du développement humain. Il y a une chance sérieuse que le plus grand nombre de sa population sortirait de son extrême pauvreté à l'horizon d'une génération. Sans pétrole, les perspectives en matière de développement resteront limitées et les progrès seront plus lents et plus difficiles à réaliser.

L'expérience au niveau international montre que les revenus pétroliers n'auront de résultats positifs sur le développement que si ils sont bien gérés. Etant donné la faiblesse actuelle des institutions tchadiennes, préparer l'ère pétrolière pendant les années à venir avant le flux des revenus pétroliers est le plus grand défi auquel le gouvernement et la société civile doivent faire face. Un rôle capital de la communauté internationale et de la Banque mondiale est d'aider le Tchad à relever ce défi.

Préparer l'avènement de l'ère pétrolière exige :

- Des actions concertées et durables pour accroître les capacités institutionnelles et renforcer la gestion socio-économique du pays ;
- Des stratégies de développement adéquates pour permettre la formation d'un capital humain quand les ressources pétrolières apparaîtront ;
- La levée des contraintes qui gênent le développement des activités du secteur hors pétrole.

La Stratégie d'Assistance a pour but d'aider le Tchad à se préparer pour la meilleure utilisation de ses ressources pétrolières, et éviter les pièges rencontrés par d'autres pays. La Stratégie appuiera la transition à l'ère pétrolière en améliorant la qualité et l'efficacité des institutions publiques, et en mettant en place les garde fous pour limiter les risques liés à l'exploitation pétrolière. Elle s'occupera des infrastructures clés et des goulots d'étranglement qui pèsent sur la croissance, afin d'obtenir une réduction substantielle de la pauvreté et s'assurer que les priorités environnementales et humaines ont été prises en compte.

La Stratégie est bâtie sur l'expérience des dernières années, et sur de larges consultations avec le Gouvernement et la société civile. Elle propose de concentrer l'assistance de la Banque Mondiale dans les domaines critiques de l'éducation, de la santé, des transports et du développement rural, qui seront les principaux bénéficiaires des ressources additionnelles du pétrole. Les contraintes majeures en énergie et télécommunication seront traitées dans la perspective de permettre au secteur privé de prendre une part active dans leur extension.

Compte tenu de l'importance et de la globalité du projet pétrole et des activités connexes, la Stratégie d'Assistance propose seulement deux scénarii, dépendant des progrès dans la mise en œuvre des mesures requises pour une utilisation judicieuse des revenus pétrolières au cours du nouveau millénaire. Le scénario de base, qui prévaut à l'heure actuelle, sera maintenu si les éléments catalytiques suivants continuent d'avoir : i) une performance macroéconomique durable ; ii) le succès dans la mise en œuvre du portefeuille avec un accent particulier sur la

santé et les transports ; iii) des stratégies sectorielles adéquates dans les quatre secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté (éducation ,santé, transport, développement rural) et iv) une mise en œuvre satisfaisante des premières étapes du programme de renforcement des capacités institutionnelles pour la préparation à la gestion des revenus pétroliers.

Les opérations de prêts incluent trois projets clés : appui à la construction du pipeline pétrolier du Tchad au Cameroun (à travers un prêt de 39,5 millions USD de la BIRD en collaboration avec le consortium, pétrolier et la SFI notamment), et deux prêts IDA de renforcement des capacités du gouvernement et de la société civile en gestion.

Avec l'engagement du Tchad dans le processus PRSP et son éligibilité à l'Initiative PPTE, en plus du projet pipeline, le scénario de base prévoit des crédits de l'ordre de 264,5 millions USD et un programme consistant de dons. Il comporte : i) deux opérations d'appui au renforcement des capacités de gestion de l'économie à l'ère pétrolière (41,5 millions USD) ; ii) une opération d'appui au secteur de la santé (40 millions USD) ; iii) une opération d'appui au secteur des transports (50 millions USD) ; iv) deux projets dans le domaine des télécommunications (8 millions USD) et d'énergie électrique (20 millions USD) ; v) une opération d'appui au programme de réformes structurelles et de gestion des finances publiques (60 millions USD) ; vi) un projet pilote de développement rural (10 millions USD) ; vii) une opération dans le secteur de l'éducation (20 millions USD) ; et viii) une deuxième opération d'appui à la lutte contre le VIH/SIDA (15 millions USD).

Les opérations sous forme de dons incluent le dialogue sur la politique de gestion des revenus pétroliers, et la participation annuelle PERs, basée sur le quatre secteurs prioritaires ci-dessus mentionnés, appui à la formulation des stratégies dans les secteurs sociaux et le développement rural, notamment la libéralisation du secteur du coton et la mise en œuvre des mécanisme de suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Si la mise en œuvre du programme de réformes stagne ou si une action quelconque du gouvernement ou des circonstances particulière limitent le programme de gestion des revenus pétrolier, le programme sera considérablement retardé. Sous ces conditions, le Scénario minimum- aucun prêt à l'ajustement ne sera accordé, les prêts dans le secteur pétrolier (s'ils sont déjà approuvés) seront suspendus et de remèdes appropriés seront appliqués et les prêts seront limités aux investissements dans le secteur de la santé. Le Programme sera ainsi de 40 millions USD pendant la période couvrant ce SAP (en plus des 70 millions USD pour les 3-4 prochains mois). Le dialogue sur les politiques en matière de gouvernance sera suspendu et les dons seront concentrés sur des actions nécessaires pour un retour à une mise en œuvre satisfaisante des réformes économiques et de la gestion des finances publiques.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

Dans le cadre de sa coopération avec le Tchad fondée sur l'Accord de base de 1961, la représentation locale de l'OMS signe tous les deux ans avec le Gouvernement, un programme de coopération qui précise les domaines prioritaires de cette coopération.

Le programme biennal 2000-2001, en cours d'exécution, est basé d'une part sur les priorités nationales consignées dans le document de Politique Nationale de Santé actualisée en mars 1999 et, d'autre part, sur le Budget-Programme de l'OMS approuvé par l'Assemblée Mondiale de la Santé en mai 1999.

Les besoins du Gouvernement tchadien en matière de santé couverts par ce Programme sur la période d'élèvent à 8,88 millions de dollars US, dont 2,78 millions ont été financés sur les ressources ordinaires de l'OMS et 6,1 millions sur les fonds extrabudgétaires.

Outre la gestion du Bureau de la Représentation, ce programme de coopération couvre huit domaines contenant un ou plusieurs volets d'intervention suivants :

1. *Prévention et lutte contre les maladies transmissibles, y compris l'éradication et l'élimination de certaines maladies* : Prévention et lutte contre les maladies transmissibles ; Eradication et élimination des maladies transmissibles ; Appui au Programme Elargi de Vaccination pour l'éradication et l'élimination des maladies cibles du PEV ; Halte à la tuberculose ; Faire reculer le paludisme.

2. *Prévention des maladies non transmissibles* : Prévention des maladies non transmissibles.

3. *Santé Familiale et Communautaire* : Développement du système de santé de district et des ressources humaines pour la santé ; santé de la reproduction et Santé de la femme ; MST/VIH/SIDA.

4. *Développement durable et environnement sain* : Développement durable et milieux favorables à la santé.

5. *Changements sociaux et santé mentale* : Santé mentale

6. *Technologie de la santé et produits pharmaceutiques* : Médicaments essentiels et autres produits pharmaceutiques.

7. *Base factuelle et information à l'appui des politiques* : Gestion et diffusion de l'information sanitaire ; Politique de recherche et coopération.

8. *Relations extérieures et organes directeurs* : Mobilisation des ressources.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (HCR)

Quoique le HCR ne soit pas une agence qui s'occupe de développement, ses programmes d'assistance contribuent néanmoins au développement du pays par l'allègement du fardeau socio-économique et financier que constituerait l'accueil des réfugiés sur les ressources locales.

Les opérations de rapatriement et de réintégration du HCR principalement dans le sud du Tchad s'inscrivent en droite ligne dans les programmes de développement de cette région, ainsi que l'assistance aux réfugiés urbains à N'Djaména.

Ci-après les activités du HCR en 2000, avec les budgets correspondants :

Projet 00/AB/CHD/LS/400 : 300.000 US\$: intégration locale de 17.500 réfugiés soudanais dans la région de Abéché (Adré)

Projet 00/AB/CHD/CM/200 : 209.500 US\$: Assistance de subsistance multisectorielle à environ 1.000 réfugiés urbains à N'Djaména

Projet 00/AB/CHD/RP/300 : 500.000 US\$: Assistance à la réintégration de 11.000 rapatriés tchadiens principalement dans le Sud-Tchad.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

Le programme de pays Tchad-UNICEF 2001-2005 a pour but d'améliorer les conditions de vie des enfants et des femmes en oeuvrant à la reconnaissance et à l'application de leurs droits. Il contribuera à atteindre les objectifs nationaux centrés sur la survie, la protection et le développement et la participation de l'enfant tels qu'arrêtés par le Gouvernement dans sa politique de réduction de la pauvreté et son plan d'orientation 1998-2005. Les objectifs du programme sont de contribuer à: a) réduire la mortalité infantile de 103 à 82 pour mille; b) réduire la mortalité infanto-juvénile de 194 à 145 pour mille et c) réduire la mortalité maternelle de 827 à 662 pour cent mille. d) assurer l'accès à l'éducation de base de qualité à 80,000 enfants, adolescents et femmes, et e) promouvoir l'application et le respect des deux conventions.

Le programme de pays va s'appuyer sur six stratégies principales: a) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux essentiels de qualité ; b) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des structures de l'Etat et des ONG ; c) la décentralisation et l'habilitation des communautés ; d) l'intégration intra et inter sectorielle dans le programme et avec les partenaires au développement ; e) l'habilitation de la femme ; f) le plaidoyer pour la promotion et l'application des conventions relatives aux droits de l'enfant et de la femme.

Au niveau national, le programme interviendra pour renforcer les capacités institutionnelles et pour le plaidoyer pour l'application des deux conventions. Au niveau de la zone d'action prioritaire, le programme interviendra dans les domaines de l'habilitation des communautés et l'amélioration de l'accès aux services essentiels. L'intégration des actions sectorielles (eau, santé, éducation et mobilisation sociale) au niveau d'une même zone assurera la convergence au sein du programme de pays et la synergie avec les autres programmes de développement et permettra d'obtenir des résultats pour renforcer la promotion des stratégies du programme auprès des partenaires.

Le programme de pays 2001-2005 comprendra trois (3) programmes sectoriels (Santé/Nutrition, Education de base/Petite Enfance et Eau/Assainissement/Hygiène), deux (2) programmes transversaux (Plaidoyer et mobilisation sociale, Décentralisation/Suivi des groupes vulnérables) et un sixième programme intitulé « Appui au programme » destiné à la mise en oeuvre du programme de pays.

La zone d'action prioritaire couvre dix (10) sous-préfectures ainsi que les quartiers péri-urbains des cinq grandes villes. Elle reprend donc en partie la zone d'action prioritaire du programme de pays 1996-2000, mais un effort sera fait afin de cibler les principaux villages de ces sous-préfectures, afin de couvrir directement près de 80 pour cent de la population résidente contre 30 pour cent antérieurement. Ainsi, le programme de pays ciblera près de 2.300.000 personnes soit 29 pour cent de l'ensemble de la population du pays en 2001, dont 414.000 enfants de moins de 5 ans et 506.000 femmes de 15 à 45 ans

Le programme santé et nutrition, contribuera à : a/ améliorer la disponibilité et l'accès à des soins de base et de référence de qualité; b/ contrôler les principales maladies endémiques des enfants et des femmes; c/ réduire l'ampleur des problèmes liés aux carences nutritionnelles.

Le programme comprend deux projets : Appui aux Programmes Nationaux de couverture nationale et Revitalisation des districts sanitaires développés dans la zone d'intervention prioritaire du programme de coopération.

Le programme éducation de base et petite enfance interviendra dans la zone d'intervention prioritaire et contribuera ainsi à la réalisation des objectifs nationaux. Il visera à : a/ augmenter le taux brut de scolarisation de 65 à 80 pour cent et réduire l'écart entre filles et garçons; b/ diminuer le taux d'analphabétisme de 67 à 55 pour cent; c/ améliorer la qualité de l'enseignement; d/ améliorer la survie, la protection et le développement de 20 pour cent des enfants âgés de 0 à 8 ans en favorisant l'intégration des activités de santé-nutrition-protection-éducation dans un système d'encadrement communautaire ; et e/ appuyer les initiatives communautaires et les efforts nationaux de réinsertion des groupes vulnérables nécessitant une protection spéciale. Le programme comprend trois projets: Education de base formelle et non-formelle ; Petite enfance et éducation parentale ; et Protection spéciale.

Le programme eau, assainissement et hygiène concentrera son intervention dans la zone d'action prioritaire. Dans cette zone, il aura pour objectif de contribuer : a) réduire l'incidence des maladies liées à l'eau de consommation et à l'assainissement; b) réduire le temps de travail quotidien de la femme et de la fille, consacré à la collecte de l'eau et du bois de chauffe. Le programme comprend deux projets: eau potable et hygiène/assainissement.

Le programme plaidoyer et mobilisation sociale a pour objectifs de: (a) promouvoir la connaissance et la mise en application de la CDE et de la CEDEF; et, (b) participer à la mise en œuvre de la politique nationale de communication pour le développement. Le programme comprend deux projets: plaidoyer pour l'application des conventions et communication en appui aux programmes.

Le programme Décentralisation et suivi des groupes vulnérables constitue le moteur du programme de coopération. Il vise à: (a) appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et d'habilitation des communautés dans la zone d'intervention prioritaire; (b) contribuer au développement des capacités nationales dans l'élaboration des politiques sociales; et (c) développer les mécanismes de suivi de la situation des enfants et des femmes.

Budget estimé

Au titre du programme du Tchad et pour la période 2001 à 2005, le budget estimé est de 26.154.000 dollars US dont 12.204.000 dollars sur les ressources régulières et 13.950.000 dollars sur les autres ressources

Montant estimatif du programme de coopération, 2001-2005 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Ressources</u> <u>Régulières</u>	<u>Autres</u> <u>ressources</u>	<u>Total</u>
Santé-Nutrition	2270	4400	6670
Education de base et petite enfance	2810	3100	5910
Eau-assainissement et hygiène	1470	2600	4070
Décentralisation et suivi des groupes vulnérables	2520	2600	5120
Plaidoyer-Mobilisation sociale	1740	850	2590
Coûts inter-sectoriels	1394	400	1794
Total	<u>12.204</u>	13.950	26.154

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Dans son ensemble, le Programme de Coopération de la FAO au Tchad se caractérise par une reprise progressive des activités tenant compte des priorités discutées et retenues par les réunions sectorielles sur le développement rural, c'est ainsi que l'accent a été mis sur le démarrage effectif et la poursuite du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire et ce, toujours en concertation avec le Gouvernement et en synergie avec les autres partenaires au développement plus particulièrement ceux du Système des Nations Unies.

Des missions, essentiellement techniques, ont été effectuées par les fonctionnaires du Siège ainsi que ceux du Bureau Régional et par les consultants spécialement recrutés. Elles ont largement contribué à l'élaboration du Programme de Coopération.

Bien que n'étant pas une agence de financement à proprement parler, la FAO, dans le cadre de son Programme de Coopération Technique (PCT), a actuellement, en cours d'exécution une dizaine de projets. Certains des projets sont en phase d'achèvement alors que d'autres viennent à peine de démarrer. Des projets en pipe line connaîtront leur approbation très prochainement. Il s'agit des projets ci-après :

- 1) Appui à l'inventaire et la gestion des reptiles d'intérêt économique ;
- 2) Elaboration d'un Plan National Semencier ;
- 3) Assistance à la mise en place d'un Système d'Information et d'Alerte Rapide (SISAAR) ;
- 4) Assistance d'urgence à la Lutte contre le Criquet Migrateur ;
- 5) Appui à la révision du Code Forestier ;
- 6) Fourniture des Semences des cultures vivrières ;
- 7) Maîtrise de l'Eau dans le cadre du PSSA ;
- 8) Formulation du projet « Diversification » ;
- 9) Appui à la mise en œuvre de la composante « Diversification » du PSSA ;
- 10) Assistance d'urgence en semences de cultures vivrières.

Les coûts de ces projets sont très variables de 100.000 dollars à 900.000 dollars EU.

L'Agence Spécialisée du Système des Nations Unies, joue beaucoup plus un rôle de conseil au Gouvernement dans le domaine du développement rural. Elle exécute à ce titre, des projets importants du gouvernement financés par les fonds du Système des Nations Unies (le PNUD en particulier) par des fonds fiduciaires et fonds des autres sources (BID, BAD, Banque Mondiale, etc...).

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)

Le FNUAP, dans le cadre de son mandat, appui les efforts du Gouvernement dans la lutte qu'il mène en vue d'un mieux-être de la population en tenant compte des priorités identifiées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement. Ces domaines prioritaires identifiés pour la période 2001-2005 incluent notamment l'amélioration de l'accès aux services prioritaires de Santé de la Reproduction (SR), la promotion et la protection des droits

de la personne humaine, y compris les droits en matière de reproduction, la prévention du VIH/SIDA, la promotion de la femme et la scolarisation des filles et la base de données.

Le programme d'assistance du FNUAP pour la période 2001-2005 (le 4^e du genre) couvre les trois (3) domaines de concentration du FNUAP, à savoir la Santé de la Reproduction (SR), les Stratégies en matière de Population et Développement (SPD) et le Plaidoyer, avec le Genre comme aspect transversal.

Dans le domaine de la SR, il est prévu d'appuyer : i) le Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) du Ministère de la Santé Publique afin qu'il fournisse les services des composantes principales de la Santé de la Reproduction dans 30 hôpitaux et 413 centres de santé dans dix (10) préfectures de la zone du programme (Batha, Chari-Baguirmi, Guéra, Kanem, Logone Occidentale, Logone Orientale, Mayo-Kebbi, Moyen-Chari, Ouaddaï et Tandjilé) ; ii) l'ASTBEF pour a) fournir l'information, le counselling et les services de SR dans ses trois cliniques (à N'Djaména, Sarh et Moundou) et dans ses deux nouveaux centres d'information et d'orientation des jeunes (à Moundou et N'Djaména) et b) établir un service de référence des jeunes ; iii) le Ministère de l'Education Nationale pour l'intégration de l'EvF/EmP dans le système scolaire au niveau primaire ; et iv) le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports pour fournir l'information, le counselling et les services de SR dans les 12 Maisons des Jeunes et de la Culture. Le montant alloué pour ce sous-programme est de 3 500 000 USD.

Dans le domaine des Stratégies en matière de Population et Développement, il est prévu d'appuyer : i) le Ministère de la Promotion Economique et du développement pour améliorer la base de données et pour assurer la coordination des activités en matière de population ; ii) le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille afin d'assurer la promotion de la femme et mettre en œuvre l'éducation à la vie familiale et les activités génératrices de revenus des femmes pauvres et les plus défavorisées en milieu rural dans sept préfectures (Batha, Guéra, Logone Occidentale, Logone Orientale, Mayo-Kebbi, Moyen-Chari et Tandjilé) où les structures appropriées de formation existent. Le montant alloué à ce sous-programme est de 1 500 000 USD.

En matière de Plaidoyer, l'appui sera donné : i) à la Radio Rurale et aux autres médias et ii) aux deux Réseaux (des Parlementaires pour la Population et le Développement et des Femmes Ministres et Parlementaires) afin de mener des activités d'IEC et de plaidoyer dans le but de créer un environnement favorable pour la mise en œuvre des programmes de population et de SR et pour la promotion de la femme et de la scolarisation des filles. Le montant alloué à ce sous-programme est de 500 000 USD.

La modalité d'exécution de ces différents sous-programmes est l'exécution nationale.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES

Tirant les leçons de la mise en œuvre du premier cadre de coopération, de l'assistance antérieure du PNUD ainsi que de la nouvelle philosophie qui sous-tend les opérations du PNUD telle qu'inscrite dans le plan d'action de l'Administrateur, on s'emploiera à faire en sorte que l'assistance dans le prochain cadre de coopération porte sur des éléments stratégiques, susceptibles d'impulser des changements favorables au DHD, avec aussi une prise en compte systématique de la dimension genre dans les approches et interventions. Les

changements positifs nécessaires dans les comportements et les mentalités seront recherchés à travers le renforcement des capacités tant dans l'appareil étatique qu'auprès des agences non étatiques, notamment la société civile ainsi qu'à travers des interventions ciblées en matière de gouvernance. Par ailleurs, la modicité des ressources propres allouées pour la mise en œuvre du cadre de coopération nous amène à les utiliser comme catalyseur ou comme moyen de démontrer la faisabilité d'une approche, ainsi que pour favoriser la mobilisation de ressources additionnelles au profit du développement du pays. L'appui à la définition de politiques appropriées et/ou leur mise en œuvre sera ainsi privilégié dans le cadre de coopération.

Utilisation des ressources de base du PNUD

Le Tchad a résolument inscrit la lutte contre la pauvreté au cœur de ses priorités d'action en s'attendant à l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP), dans le cadre du Programme Triennal 2000-2002, appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance. Cette préoccupation est prise en relais par l'ensemble du système des Nations Unies qui a également choisi la lutte contre la pauvreté comme thème central du Plan Cadre Des Nations Unies pour l'Aide au développement (UNDAF), avec les trois points d'appui suivants: 1)- Gouvernance et promotion de l'état de droit; 2)- l'accessibilité aux services sociaux de base ; 3)- développement des opportunités économiques en faveur des pauvres. Ces orientations stratégiques ont guidé le choix des deux domaines de concentration, tels que suggérés par le PNUD et le Gouvernement Tchadien . Il s'agit de la lutte contre la pauvreté et de la Gouvernance.

Il est prévu d'allouer 60% des ressources du TRAC au premier domaine, contre 30% à la gouvernance. La réserve de 10% couvrira des actions additionnelles n'entrant pas dans les domaines pré-cités mais pouvant contribuer à renforcer l'impact de l'assistance du PNUD ou la collaboration inter-agence. Ainsi en sera-t-il dans le cas de la participation du PNUD à des projets conjoints inter-agences.

DOMAINE DE CONCENTRATION I : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Sous ce thème, le PNUD appuiera le Gouvernement non seulement dans l'élaboration mais également dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, notamment à travers a)- la lutte contre le VIH/SIDA ; b)- la promotion de la sphère socio-économique des pauvres par un soutien à l'auto-emploi et la promotion de l'initiative privée ; c)- l'appui à la formation professionnelle ; d) la gestion environnementale et e) la sécurité alimentaire.

DOMAINE DE CONCENTRATION II : LA GOUVERNANCE

La poursuite de l'assistance du PNUD à la gouvernance se justifie par les considérations suivantes : d'une part, la nécessité de préparer le pays à mieux gérer l'ère pétrolière ; d'autre part, le PNUD possède un avantage comparatif, plus particulièrement en matière de coordination de l'aide, à travers les mécanismes de Tables Rondes, ainsi que les initiatives menées en faveur de la promotion des droits humains et d'un état de droit.

L'objectif visé par l'assistance du PNUD dans le futur cadre de coopération, en matière de gouvernance sera de contribuer à la consolidation de l'état de droit et à la mobilisation des ressources en faveur de la réduction de la pauvreté.

Les actions qui seront menées concerneront tant à la fois la gouvernance économique que politique. Elles seront ciblées et privilégieront les appuis à la base surtout en ce qui concerne les aspects de la gouvernance politique, avec une forte implication de la société civile et une attention particulière aux femmes. S'agissant des aspects de la gouvernance économique, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités nationales pour le pilotage stratégique de l'économie et du développement.

Les ressources prévues pour le Programme sont de l'ordre de 11,9 millions USD sur les ressources propres du PNUD et de 26,1 millions USD sur des ressources non core.

EQUIPE DE PREPARATION DU DOCUMENT UNDAF

Supervision Générale : Chefs d'Agences

- **Hamidou Diawara, Représentant Résident PNUD et Coordonnateur du SNU**
- **Danièle Brady, Représentant Résident UNICEF**
- **Daniël Sala-Diakanda, Représentant FNUAP**
- **Dr Pathé Diallo, Représentant OMS**
- **Mary Barton-Dock, Représentant Résident Banque Mondiale**
- **Michel Fiator, Représentant Résident FMI**
- **Mamo Desta, Représentant PAM**
- **Jean-Jacques Engo, Représentant FAO**
- **Guido Coosemans, Chargé du Bureau de Liaison HCR**

Coordination des Travaux : Unité Economique PNUD

Secrétariat Technique U NDAF

Théodore Mpatswenumugabo, PNUD

Rimtéta Ranguébaye, PNUD

Mamadou Bailot Baldet, UNICEF

Constance Kobolar, PAM

Allassoum Bédoum, PNUD

Makindo Ndorabaye, FONGT

Harba Khamis, MPED

Groupes Thématiques

Gouvernance

Tormal Kono, FNUAP

Joël Tokindang, BM

Ely S.O. El Hadj, PAM

Allassoum Bédoum, PNUD

Dézoumbé Passalet, Société Civile (LTDH)

Sénoussi Hissein, Ministère des Finances

Adam mahamat, Ministère des Affaires Etrangères

Motoyam Nanitom, Ministère de la Justice

Services Sociaux

Keumaye Ignégongba, PNUD

Constance Kobolar, PAM

Togbé Ngaguédéba, FNUAP

Ngata Salomon, UNICEF

Ahta Abderamane, UNICEF

Makindo Ndorabaye, FONGT

Maraim Titimbaye, Ministère de l'Action Sociale

Morbé Abel Ngartelbaye, OMS

Opportunités Economiques

Mamadou Bailot Baldet, UNICEF

Martin Kibassim, PAM

Rimtéta Ranguébaye, PNUD

Ahmat Adoum Aboutiman, Banque des Etats de l'Afrique Centrale

***Kondol Djimossoumta, Cellule Economique, Ministère de la Promotion Economique et du
Développement***

Idriss R. Toudjoun, Secteur Privé